



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
PONT DU GARD

Rapport d'orientations budgétaires 2026

*Budget principal et budgets annexes
(ateliers relais, halte fluviale, mutualisation, ordures
ménagères et SPANC)*

Table des matières

Table des matières :

Préambule	page n° 3
Contexte général : situation économique et sociale - Situation globale	page n° 7
Contexte général : situation économique et sociale - Situation de la Communauté de communes du Pont du Gard.....	page n° 14
Esquisses des comptes financiers uniques (CFU) 2025.....	page n° 19
Synthèse des réalisations de l'année 2025 structurée par politique publique	page n° 26
Les orientations budgétaires 2026	page n° 45
Programmation et orientations en matière d'investissements de la collectivité	page n° 64
Annexes du rapport d'orientations budgétaires	page n° 70

Préambule

Accusé de réception en préfecture
030-243000684-20260416-DE-2026-011-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

Préambule, objectifs et obligations légales

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Il s'inscrit pleinement dans une démarche de transparence et de pédagogie financière, en permettant aux élus de débattre des grandes orientations budgétaires et financières de la collectivité, préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB contribue ainsi à l'information des membres de l'assemblée délibérante et, plus largement, des administrés, en favorisant un débat démocratique sur les priorités de l'action publique locale, la soutenabilité financière et les perspectives pluriannuelles de la collectivité.

Principaux objectifs du DOB :

- Débattre des orientations budgétaires et financières de la collectivité pour l'exercice à venir ;
- Présenter les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses ;
- Informer les élus et les administrés sur la situation financière de la collectivité, sa trajectoire budgétaire et ses marges de manœuvre.

Dispositions légales - contexte juridique :

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire du cycle budgétaire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, conformément aux articles L. 1612-26, L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Pour les EPCI appliquant le référentiel budgétaire et comptable M57, le DOB doit se tenir dans un délai maximal de dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

La jurisprudence administrative qualifie la tenue du débat d'orientation budgétaire de formalité substantielle. En conséquence, toute délibération budgétaire qui ne serait pas précédée d'un DOB régulièrement organisé est entachée d'illégalité.

Le vote du budget primitif doit intervenir au cours d'une séance ultérieure et distincte. Le débat d'orientation budgétaire ne peut donc avoir lieu ni le même jour, ni lors de la même séance que le vote du budget.

Contenu du rapport d'orientations budgétaires

Contenu du rapport d'orientations budgétaires :

Préalablement à l'examen du budget primitif, l'exécutif de l'EPCI présente à l'assemblée délibérante un rapport d'orientations budgétaires portant notamment sur les éléments suivants :

1. Orientations budgétaires et évolutions prévisionnelles : le rapport expose les orientations budgétaires générales de la collectivité ainsi que les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Il précise les hypothèses d'évolution retenues, notamment en matière : de concours financiers de l'Etat, de fiscalité locale, de tarification des services publics, de subventions et participations, d'évolutions relatives aux relations financières avec les communes membres et les partenaires institutionnels.

2. Engagements pluriannuels et programmation des investissements : le rapport présente les engagements pluriannuels envisagés, en particulier la programmation pluriannuelle des investissements, accompagnée d'une prévision des dépenses et des recettes correspondantes, permettant d'apprécier la soutenabilité financière des projets structurants de la collectivité.

3. Structure et gestion de la dette : le rapport analyse la structure et la gestion de la dette contractée par l'EPCI et en présente les perspectives d'évolution pour le projet de budget, en précisant notamment le profil de dette visé pour l'exercice (encours, durée, taux, capacité de désendettement).

4. Dépenses de personnel et effectifs : pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

À ce titre, il précise notamment : l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, les rémunérations et charges associées, les avantages en nature, l'organisation et l'évolution du temps de travail.

Modalités de communication du rapport d'orientations budgétaires

Modalités de communication du rapport :

Le rapport d'orientations budgétaires doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum cinq jours avant la réunion pour les conseillers communautaires.

L'absence de communication préalable de ce rapport constitue un vice de procédure revêtant un caractère substantiel, susceptible d'entraîner l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif, dès lors que celle-ci est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

Contexte général : situation économique et sociale

Situation globale

Contexte général international : situation globale

LE CONTEXTE MONDIAL :

- L'environnement international demeure marqué par une forte incertitude, résultant de la combinaison de tensions géopolitiques persistantes, d'un ralentissement de la croissance mondiale et d'un contexte financier encore contraint.
- Les conflits armés en Europe de l'Est et au Moyen-Orient continuent de peser sur la stabilité économique mondiale, en particulier via leurs effets sur les marchés de l'énergie, des matières premières et des échanges commerciaux. Ces tensions entretiennent une volatilité accrue des prix et fragilisent les chaînes d'approvisionnement internationales, même si certaines pressions inflationnistes ont amorcé une phase de reflux.
- Sur le plan économique, la croissance mondiale reste modérée et inégale selon les zones géographiques. Les grandes économies avancées connaissent un ralentissement de leur activité, tandis que plusieurs pays émergents demeurent exposés à des risques financiers et sociaux élevés. Cette situation limite les perspectives de reprise franche à court terme.
- Dans ce contexte, les politiques monétaires des principales banques centrales restent orientées vers la maîtrise de l'inflation. Les conditions de financement, bien qu'en voie de stabilisation, demeurent plus restrictives qu'au cours de la décennie précédente, avec des taux d'intérêt durablement plus élevés. Cette évolution a des conséquences directes sur le coût de l'endettement public et privé.
- Enfin, les enjeux liés à la transition énergétique, au changement climatique et aux transformations technologiques s'imposent comme des déterminants majeurs de l'action publique à l'échelle internationale. Ils appellent des investissements importants dans un cadre budgétaire plus contraint, renforçant la nécessité d'une gestion prudente et prospective des finances publiques locales.

Contexte général international : situation globale

LE CONTEXTE EUROPEEN :

- L'environnement économique européen demeure marqué par une croissance modérée et hétérogène au sein de la zone euro, dans un contexte d'incertitudes géopolitiques persistantes. L'activité économique reste freinée par le ralentissement de la demande, en particulier dans certains secteurs industriels, malgré une inflation en voie de normalisation.
- La politique monétaire de la Banque centrale européenne demeure orientée vers la stabilité des prix. Si les tensions inflationnistes se sont atténuées, les conditions de financement restent plus restrictives qu'au cours des années précédentes, avec des taux d'intérêt encore élevés, pesant sur l'investissement public et privé.
- Enfin, la poursuite des objectifs européens en matière de transition énergétique, de réindustrialisation et de soutenabilité des finances publiques s'inscrit dans un cadre budgétaire plus exigeant, appelant à une gestion rigoureuse et anticipatrice des équilibres financiers.

Contexte général international : situation globale

LE CONTEXTE EUROPEEN (suite) :

- L'économie de la zone euro poursuit une dynamique de croissance modérée. Selon les dernières prévisions Eurostat/Commission européenne, la **croissance du PIB dans la zone euro** est estimée à 1,3 % en 2025 et devrait atteindre **1,6 % en 2026**. Le **taux de chômage** devrait se stabiliser autour de **6,3 %** sur cette période.
- Au cours de l'année 2025, l'activité économique trimestrielle a montré des signes de résilience, avec un PIB en hausse de + 0,3 % au troisième trimestre en données ajustées, soutenu notamment par la consommation et l'emploi.
- Sur le plan des prix, l'**inflation annuelle** dans la zone euro est revenue proche de l'objectif de la Banque centrale européenne (BCE), autour de **2,0 % en fin d'année 2025**, après plusieurs mois de stabilité autour de ce niveau. L'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentaire), plus indicative des pressions structurelles, se situe légèrement au-dessus de l'objectif, autour de 2,3 %.
- La politique monétaire de la BCE demeure orientée vers la stabilité des prix, avec les taux directeurs maintenus à un niveau prudent (le taux de dépôt autour de 2 % lors des derniers cycles de décision) pour contenir les risques inflationnistes tout en soutenant l'activité.
- Dans ce contexte, les déficits publics des Etats membres de la zone euro sont attendus à des niveaux modérés, avec un solde budgétaire global légèrement négatif autour de -2,9 % du PIB en 2025, et une trajectoire d'endettement public stable autour de 90 % du PIB selon les estimations disponibles.
- Ce cadre chiffré met en lumière une zone euro en croissance mesurée, avec inflation maîtrisée, mais toujours soumise à des risques externes et des défis structurels qui pèseront sur les orientations budgétaires à moyen terme.

Contexte général national : situation globale

LE CONTEXTE NATIONAL :

- L'économie française affiche une dynamique modérée mais résiliente, confrontée à des incertitudes internes et externes. Selon les dernières projections OCDE / Commission européenne, la **croissance du PIB** est estimée à ≈ 0,8 % en 2025 avant de s'accélérer légèrement à ≈ 1 % en 2026. Cette reprise est portée par la consommation des ménages et une hausse progressive de l'investissement, tandis que les exportations restent freinées par la conjoncture mondiale.
- Sur le plan des prix, l'inflation continue de s'atténuer après les pics récents, avec un niveau attendu autour de ≈ 1,2 % - 1,3 % en 2025 puis ≈ 1,4 % - 1,6 % en 2026, sous l'effet de pressions encore modérées sur les coûts et d'une normalisation des prix de l'énergie.
- Le marché du travail reste globalement solide, mais le **taux de chômage** devrait se maintenir à un niveau élevé autour de ≈ 7,5 % - 8 % en 2025-2026, avec des risques de légère progression selon les hypothèses de croissance.
- Sur le plan des finances publiques, l'effort de consolidation engagée se traduit par un **déficit public** attendu proche de 5,4 % du PIB en 2025, en réduction par rapport aux années antérieures, et une trajectoire vers ≈ 5,0 % du PIB en 2026. Toutefois, ces niveaux restent supérieurs aux critères européens, reflétant un contexte budgétaire encore contraint.
- L'**endettement public** demeure élevé, autour de 118 % à 120 % du PIB, ce qui pèse sur les charges d'intérêt et la marge de manœuvre budgétaire à moyen terme.
- Enfin, le cadre économique reste soumis à des risques significatifs liés à l'incertitude politique, aux évolutions de la demande mondiale et aux pressions sur les finances publiques, ce qui renforce la nécessité d'une gestion budgétaire prudente et d'un pilotage anticipatif des dépenses et recettes.

Contexte général : situation globale – Collectivités territoriales

Les mesures pour les collectivités territoriales :

1. Maintien et évolution des concours financiers de l'Etat :

- **Concours financiers élevés mais modulés** : les concours financiers de l'Etat au profit des collectivités restent importants en 2026, avec une enveloppe globale évaluée à environ 53,45 Md€ en crédits de paiement (incluant notamment les prélèvements sur recettes). Cela représente une hausse nominale de + 4,2 Md€ (+ 1,4 %) des recettes totales des collectivités, même après prise en compte des mécanismes spécifiques ;
- **Dotation globale de fonctionnement (DGF)** : la DGF est reconduite à un niveau significatif (≈ 32,6 Md€), consolidant les hausses précédentes, ce qui assure toujours une base robuste de financement des collectivités.

2. Lissage conjoncturel des recettes fiscales – DILICO :

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) permet aux collectivités territoriales d'étaler leurs recettes fiscales 2025 sur trois ans afin d'en atténuer les variations. Les sommes prélevées sont comptabilisées comme atténuation de produit et ne peuvent dépasser 2 % des recettes réelles de fonctionnement. 90 % des montants prélevés sont restitués aux collectivités sur trois ans, tandis que 10 % sont versés aux fonds de péréquation. Ce mécanisme vise à stabiliser les finances locales tout en participant à la solidarité entre collectivités.

- **Reconduction du mécanisme DILICO** : le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO) est reconduit en 2026 pour associer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics à hauteur de environ 2 Md€, tout en ajustant les conditions de restitution (un tiers des sommes prélevées en 2025 devant être restitué, dont 10 % via la péréquation). Ce mécanisme vise à stabiliser les recettes face aux fluctuations conjoncturelles mais représente aussi une contribution significative des collectivités à l'effort budgétaire national.

Les mesures pour les collectivités territoriales (suite) :

3. FCTVA – Soutien à l’investissement local :

- **Harmonisation du calendrier du FCTVA** : le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est rétabli avec un versement l’année suivant la dépense d’investissement (retour à une logique antérieure), ce qui améliore la lisibilité pour les collectivités dans leur pilotage de trésorerie et investissements ;
- **Eligibilité élargie** : l’assiette des dépenses éligibles au FCTVA est étendue aux participations versées dans le cadre des concessions d’aménagement lorsqu’elles financent des équipements publics ;
- **Simplification des avances de FCTVA** : les règles d’avance sont simplifiées, notamment pour les collectivités situées dans des communes ayant obtenu une reconnaissance de l’état de catastrophe naturelle.

4. Mesures de solidarité et soutien ciblé :

- **Renforcement de la dotation de solidarité en faveur de l’équipement des collectivités territoriales (DSEC)** : la DSEC est renforcée avec +40 M€ supplémentaires par rapport à la LFI 2025, et son bénéfice est élargi aux collectivités d’Outre-mer, en remplacement du fonds de secours outre-mer (FSOM) ;
- **Soutien à la Nouvelle-Calédonie** : prolongation jusqu’au 31 décembre 2026 de la garantie d’Etat aux prêts AFD pour la Nouvelle-Calédonie et ses collectivités (plafond 1 Md€) pour accompagner la mise en œuvre de leur plan de rééquilibrage des finances publiques ;
- **Soutien à Mayotte** : financement renforcé des mesures de reconstruction et programmes prioritaires (≈ 4 Md€ sur 2025-2031), avec 100 M€ spécifiques au département de Mayotte pour appuyer ses compétences sociales.

5. Participation des collectivités à l’effort de redressement budgétaire :

- **Contributions financières directes** : dans le cadre du PLF 2026, l’effort demandé aux collectivités locales dans le redressement des finances publiques reste significatif. Le projet initial prévoyait une contribution globale (économies et dispositifs liés à la dépense) qui a été évaluée, selon le Comité des finances locales, à plus de 4,6 Md€, sans compter d’autres ajustements (cotisations CNRACL, etc.)

Contexte général : situation globale – Collectivités territoriales (suite)

Contexte général : situation économique et sociale

Situation de la Communauté de communes du Pont du Gard

Les principaux évènements marquants de l'année 2025

Les principaux évènements marquants de l'année 2025 :

- Passation des marchés publics pour la construction et l'extension du futur siège de la Communauté de communes ;
- Réalisation des travaux d'aménagement des berges du Gardon ;
- Mise en œuvre de la prestation de services (PS) jeunes, proposant des animations destinées au jeune public ;
- Externalisation du système informatique (SI) ;
- Réalisation des travaux d'accessibilité à la crèche "Les P'tits Loups" située à Vers-Pont-du-Gard ;
- Commencement de l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) ;
- Initiatives relatives à la prévention de la délinquance et à la sensibilisation des jeunes ;
- Obtention d'un financement de l'Union européenne dans le cadre du projet LIFE SOURCES ;
- Obtention d'une subvention pour le dossier de coopération territoriale (financé par le FEADER, la Région et le Conseil départemental du Gard) ;
- Participation à l'événement POP, journée dédiée à l'innovation, à l'industrie et au recrutement ;
- Organisation du 1^{er} salon des rencontres professionnelles de l'alimentation ;
- Réalisation du bilan de mi-parcours du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) ;
- Sécurisation des déchèteries de Comps et de Meynes ;
- Pérennisation des séances d'aisance aquatique à la piscine de Meynes ;
- Lancement de l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre d'aménagements cyclables dans le cadre du programme AVELO 3.

Le bilan provisoire de l'exercice 2025 – Section de fonctionnement

Bilan provisoire de l'exercice 2025 – Section de fonctionnement :

- Les *comptes financiers uniques (CFU) * 2025* font ressortir les résultats présentés aux pages suivantes. Il convient toutefois de préciser que ces résultats sont issus des CFU définitifs.
- Sur la section de fonctionnement, l'exécution budgétaire 2025 apparaît globalement inférieure aux prévisions. En effet, le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est inférieur aux prévisions budgétaires initiales.
- Pour le budget principal, l'exercice 2025 se clôture avec un déficit de fonctionnement de 220 209,95 €, opérations d'ordre incluses. À titre de comparaison, l'année 2024 s'était terminée avec un excédent de fonctionnement de 540 171,88 €.
- Il est à noter que les recettes réellement réalisées en 2025 sont supérieures aux prévisions initiales adoptées lors de l'élaboration du budget, soit + 607 506,83 €.

Le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire des collectivités territoriales qui remplace à la fois le compte administratif (de l'ordonnateur) et le compte de gestion (du comptable public) par un document unique. Depuis le 1^{er} janvier 2024, le CFU est devenu obligatoire pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux appliquant la nomenclature budgétaire M57.

La formation de l'épargne (budget principal) hors opérations d'ordre

LIBELLE		BUDGET 2025 (budget primitif + décisions modificatives)	REALISATIONS 2025 (31/01/2026)	TAUX D'EXECUTION
TOTAL RECETTES REELLES		19 583 604,90 €	20 191 111,73 €	103,10%
Chap. 013	Atténuation de charges	43 500,00 €	104 528,20 €	240,29%
Chap. 70	Produits de services, du domaine...	1 038 350,00 €	1 121 320,48 €	107,99%
Chap. 73	Impôts et taxes	5 360 604,00 €	5 360 604,00 €	100,00%
Chap.731	Fiscalité locale	8 499 516,00 €	8 688 187,31 €	102,22%
Chap. 74	Dotations et participations	4 590 552,11 €	4 874 600,37 €	106,19%
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	47 432,79 €	37 726,04 €	79,54%
Chap. 76	Produits financiers	2 650,00 €	2 611,83 €	98,56%
Chap. 77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	1 533,50 €	
Chap. 78	Reprise provision	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES		21 123 137,72 €	20 094 357,87 €	95,13%
Chap. 011	Charges à caractère général	1 573 140,00 €	1 206 656,59 €	76,70%
Chap. 012	Charges de personnel	6 500 000,00 €	6 234 879,34 €	95,92%
Chap. 014	Atténuation de produits	7 669 919,31 €	7 669 043,80 €	99,99%
Chap. 65	Charges de gestion courante	4 372 313,41 €	4 070 203,29 €	93,09%
Chap. 67	Charges exceptionnelles	27 700,00 €	24 397,50 €	88,08%
Chap. 68	Dotations aux provisions	880 900,00 €	880 400,00 €	99,94%
Chap. 022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	
EPARGNE DE GESTION		/	96 753,86 €	
Chap. 66	Charges financières	9 165,00 €	8 777,35 €	
EPARGNE BRUTE		/	87 976,51 €	
Chap. 16	Remboursement du capital	90 000,00 €	90 000,00 €	100%
EPARGNE NETTE		/	-2 023,49 €	
Encours de la dette au 31/12/2025		/	607 500,00 €	
Capacité de désendettement		/	6,91	
Taux d'épargne brute (en %)		/	0,44%	
Taux d'épargne nette (en %)		/	-0,01%	
Coefficient de rigidité des charges structurelles		/	60,14%	

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures de - 1 028 779,85 € par rapport au budget prévisionnel.
- Les recettes de fonctionnement sont supérieures de + 607 506,83 € par rapport au budget prévisionnel.

Les principaux indicateurs financiers 2025

Les principaux indicateurs financiers 2025 :

1°) L'épargne brute : elle correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (aussi appelée *capacité d'autofinancement brute*).

Le taux d'épargne brute mesure la part des recettes réelles de fonctionnement qui reste disponible après paiement des dépenses réelles de fonctionnement. C'est un indicateur clé de santé financière des collectivités territoriales.

Calcul : Taux d'épargne brute = (Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement) x 100

Estimation 2025 : 0,44 % : les marges sont limitées. Un taux compris entre 8 % et 15 % signifie que la situation est correcte.

2°) L'épargne nette : elle correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle mesure ce qu'il reste réellement à la collectivité pour financer ses investissements après avoir remboursé ses emprunts.

Le taux d'épargne nette mesure la part des recettes réelles de fonctionnement qui reste disponible pour financer les investissements après remboursement du capital de la dette. C'est un indicateur plus exigeant que le taux d'épargne brute, car il tient compte du poids réel de la dette.

Calcul : Taux d'épargne nette = (Epargne nette / Recettes réelles de fonctionnement) x 100

Estimation 2025 : - 0,01 %. Un taux compris entre 5 % et 10 % signifie que la situation est correcte.

3°) La capacité de désendettement : elle est un indicateur financier des collectivités territoriales qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en utilisant uniquement l'épargne brute.

Calcul : Capacité de désendettement = Encours de dette / Epargne brute

Estimation 2025 : 6,91 ans : plus le ratio est faible, plus la situation est saine. Pour qu'une collectivité soit considérée en situation financière saine, sa capacité de désendettement doit être inférieure à 8 ans.

4°) Le coefficient de rigidité des charges structurelles : le coefficient de rigidité des charges structurelles mesure la part des dépenses de fonctionnement incompressibles dans les recettes réelles de fonctionnement. Il permet d'évaluer le degré de rigidité budgétaire d'une collectivité.

Calcul : Coefficient de rigidité = (Charges structurelles / Dépenses réelles de fonctionnement) x 100

Charges structurelles = dépenses de personnel + intérêts de la dette + contingents et participations obligatoires + autres dépenses difficilement compressibles

Estimation 2025 : 60,94 %, lorsque le coefficient est élevé, le budget est rigide et offre peu de marges de manœuvre. Entre 60 et 65 %, le budget présente une forte rigidité. Pour une plus grande souplesse budgétaire, ce coefficient doit être inférieur à 50 %.

Esquisses des comptes financiers uniques (CFU) 2025 (arrêtées au 31 janvier 2026)

Esquisse du compte financier unique anticipé 2025 budget principal (arrêtée au 31 janvier 2026)

BUDGET PRINCIPAL CFU 2025	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2024		10 529 668,70 €		360 210,83 €	0,00 €	10 889 879,53 €
Opérations de l'exercice	<u>20 587 991,51 €</u>	<u>20 367 781,56 €</u>	<u>1 198 108,01 €</u>	<u>1 270 239,11 €</u>	21 786 099,52 €	21 638 020,67 €
TOTAUX	20 587 991,51 €	30 897 450,26 €	1 198 108,01 €	1 630 449,94 €	21 786 099,52 €	32 527 900,20 €
Résultats de clôture		10 309 458,75 €		432 341,93 €	0,00 €	10 741 800,68 €
Restes à réaliser			793 509,81 €	472 427,67 €	793 509,81 €	472 427,67 €
TOTAUX CUMULES	20 587 991,51 €	30 897 450,26 €	1 991 617,82 €	2 102 877,61 €	22 579 609,33 €	33 000 327,87 €
Résultats 2025		10 309 458,75 €		111 259,79 €		10 420 718,54 €

**Résultat de
fonctionnement 2025 :
- 220 209,95 €**

**Résultat
d'investissement 2025 :
+ 72 131,10 €**

Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2025 :
budget principal
2025

Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2025 :
budget annexe
ateliers relais
2025

Esquisse du compte financier unique anticipé 2025 budget annexe ateliers relais (arrêtée au 31 janvier 2026)

BUDGET ANNEXE ateliers relais CFU 2025	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2024				43 954,21 €	0,00 €	43 954,21 €
Opérations de l'exercice	55 876,11 €	55 876,11 €	43 594,06 €	48 262,99 €	99 470,17 €	104 139,10 €
TOTAUX	55 876,11 €	55 876,11 €	43 594,06 €	92 217,20 €	99 470,17 €	148 093,31 €
Résultats de clôture		0,00 €		48 623,14 €		48 623,14 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	55 876,11 €	55 876,11 €	43 594,06 €	92 217,20 €	99 470,17 €	148 093,31 €
Résultats provisoires 2025		0,00 €		48 623,14 €		48 623,14 €

- Les flux financiers portent sur le remboursement de l'emprunt, les taxes foncières, les dotations aux amortissements, les loyers des baux commerciaux, les charges ainsi que la subvention d'équilibre.
- Au 31 décembre 2025, deux ateliers sur quatre sont loués. Une procédure de résiliation de bail a été engagée pour l'un des ateliers relais en raison de loyers impayés.
- Subvention d'équilibre 2025 : **13 603,66 €**.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2025 : budget annexe halte fluviale 2025

Esquisse du compte financier unique anticipé 2025 budget annexe halte fluviale (arrêtée au 31 janvier 2026)

BUDGET ANNEXE Halte fluviale CFU 2025	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2024		55 673,89 €		31 830,84 €	0,00 €	87 504,73 €
Opérations de l'exercice	110 147,35 €	96 935,58 €	57 857,54 €	51 081,17 €	168 004,89 €	148 016,75 €
TOTAUX	110 147,35 €	152 609,47 €	57 857,54 €	82 912,01 €	168 004,89 €	235 521,48 €
Résultats de clôture		42 462,12 €		25 054,47 €		67 516,59 €
Restes à réaliser			16 985,95 €		16 985,95 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	110 147,35 €	152 609,47 €	74 843,49 €	82 912,01 €	184 990,84 €	235 521,48 €
Résultats provisoires 2025		42 462,12 €		8 068,52 €		50 530,64 €

- Les principales dépenses ont concerné le fonctionnement et la mise aux normes du relais fluvial, les autres charges portent principalement sur la redevance 2025 liée à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine concédé auprès de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).
- Les recettes proviennent essentiellement des locations de postes d'amarrage et/ou de mouillage de bateaux ou d'installations nautiques, pour un montant de 40 134,19 €, couvrant environ 65,18 % des dépenses du chapitre 011.
- En investissement, les principales dépenses de l'exercice 2025 ont porté sur les travaux de raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées pour un montant de 18 835,00 € HT.
- La section de fonctionnement de l'exercice 2025 présente un déficit de 13 211,77 €.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2025 : budget annexe mutualisation 2025

Esquisse du compte financier unique anticipé 2025 budget annexe mutualisation (arrêtée au 31 janvier 2026)

BUDGET ANNEXE mutualisation CFU 2025	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2024				14 511,49 €	0,00 €	14 511,49 €
Opérations de l'exercice	263 423,65 €	263 423,65 €	1 466,02 €	1 768,00 €	264 889,67 €	265 191,65 €
TOTAUX	263 423,65 €	263 423,65 €	1 466,02 €	16 279,49 €	264 889,67 €	279 703,14 €
Résultats de clôture		0,00 €		14 813,47 €	14 813,47 €	
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	263 423,65 €	263 423,65 €	1 466,02 €	16 279,49 €	264 889,67 €	279 703,14 €
Résultats provisoires 2025		0,00 €		14 813,47 €		14 813,47 €

- Il s'agit de la septième année de fonctionnement du budget annexe « Mutualisation », sur lequel sont retracées les différentes actions mises en œuvre dans le cadre des dispositifs de mutualisation en vigueur en 2025. Ces actions concernent les thématiques suivantes : « urbanisme », « conseil, maintenance et développement des systèmes informatiques et de téléphonie », « assistance technique », « sécurité et prévention de jour » ainsi que « commande publique et affaires juridiques », au sein du bloc local de la Communauté de communes du Pont du Gard.
- Subvention d'équilibre 2025 : **15 261,57 €**.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2025 : budget annexe ordures ménagères 2025

Esquisse du compte financier unique anticipé 2025 budget annexe ordures ménagères (arrêtée au 31 janvier 2026)

BUDGET ANNEXE OM CFU 2025	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2024		147 517,45 €	9 575,95 €		9 575,95 €	147 517,45 €
Opérations de l'exercice	1 135 238,29 €	1 479 875,27 €	71 441,52 €	56 745,18 €	1 206 679,81 €	1 536 620,45 €
TOTAUX	1 135 238,29 €	1 627 392,72 €	81 017,47 €	56 745,18 €	1 216 255,76 €	1 684 137,90 €
Résultats de clôture		492 154,43 €	-24 272,29 €		-24 272,29 €	492 154,43 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	1 135 238,29 €	1 627 392,72 €	81 017,47 €	56 745,18 €	1 216 255,76 €	1 684 137,90 €
Résultats provisoires 2025		492 154,43 €	-24 272,29 €			467 882,14 €

- En 2025, la Communauté de communes a perçu diverses recettes liées aux éco-soutiens. Le produit de la TEOM 2025 des communes de Comps, Meynes et Montfrin, la revente des matériaux ainsi que la participation de Nîmes Métropole au titre de l'utilisation de la déchetterie de Meynes constituent les principales recettes de ce budget annexe.
- Les principales dépenses concernent la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables, assurée par la société SAS OCEAN, ainsi que les charges liées au personnel, à la location, à l'enlèvement et au transport des bennes nécessaires au fonctionnement des déchetteries de Meynes et de Comps, à la collecte des points d'apports volontaires (PAV) papier et verre.

Esquisse du compte financier unique anticipé 2025 budget annexe SPANC (arrêtée au 31 janvier 2026)

BUDGET ANNEXE SPANC CFU 2025	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2024	1 658,65 €				1 658,65 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	12 676,02 €	16 550,58 €			12 676,02 €	16 550,58 €
TOTAUX	14 334,67 €	16 550,58 €	0,00 €	0,00 €	14 334,67 €	16 550,58 €
Résultats de clôture		2 215,91 €		0,00 €		2 215,91 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	14 334,67 €	16 550,58 €	0,00 €	0,00 €	14 334,67 €	16 550,58 €
Résultats provisoires 2025		2 215,91 €		0,00 €		2 215,91 €

- Les principales recettes du service proviennent des contrôles des installations d'assainissement non collectif réalisés auprès des usagers, soit 146 contrôles effectués en 2025.
- Les dépenses sont principalement liées à l'exploitation du service en régie, comprenant les charges de personnel et les frais de structure.
- La nouvelle organisation mise en place apparaît efficiente.
- Pour l'année 2025, et conformément à la délibération n° DE-2024-014 du 4 mars 2024, les tarifs applicables sont les suivants :
 - Contrôle de bon fonctionnement des installations : 135 € ;
 - Contrôle de bon fonctionnement des installations en cas de vente : 150 € ;
 - Instruction administrative des demandes de mise en place d'un ANC (permis de construire, certificat d'urbanisme et réhabilitation) : 120 € ;
 - Contrôle de conformité (permis de construire, réhabilitation) : 145 € ;
 - Absence de visite / déplacement supplémentaire : 40 €.

Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2025 :
budget annexe
SPANC 2025

Synthèse des réalisations de l'année 2025 structurée par politique publique

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2025 : budget principal 2025

PETITE ENFANCE :

- Mise en place d'un dispositif de « Dépistage Santé » à destination des enfants entrant à l'école lors de la prochaine rentrée scolaire, en lien avec le partenariat établi avec la Maison de Santé de Remoulins et la RSAI ;
- Modification du règlement de fonctionnement des EAJE ;
- Évolution des conditions d'accès aux modes de garde collectifs (crèches CCPG), prioritairement ouvertes aux familles travaillant sur le territoire ;
- Semaines de la Santé en EAJE animées par la RSAI, sur le thème : « L'alimentation du jeune enfant sous tous ses angles », à destination des familles fréquentant les EAJE ;
- Journées pédagogiques – SPE25 août 2025 : « Prévenir et accompagner les troubles du neurodéveloppement » et 20 octobre 2025 : « Les neurosciences au service de la pédagogie chez le jeune enfant ».

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2025 : budget principal 2025

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) :

- Présentation des quatre axes de la nouvelle CTG lors d'un bureau élargi aux maires (3 mars 2025) ;
- Organisation d'une rencontre avec les partenaires de la CTG (7 mai 2025) ;
- Signature d'un contrat de prestation de services « PS Jeunes » entre la CCPG et les Francas (juin 2025), avec une mise en œuvre prévue à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée de quatre mois ;
- Modification de l'organigramme de la CTG, avec la nomination d'Élise GALTIE en tant que coordinatrice ;
- Organisation des instances de gouvernance : pré-COTECH (4 novembre 2025), COTECH (12 novembre 2025) et COPIL (17 novembre 2025) ;
- Mise en place de comités mensuels des chargés de coopération ;
- Notification du marché « PS Jeunes » attribué aux Francas (novembre 2025), avec une application à compter de janvier 2026 pour une durée d'un an, renouvelable une fois.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2025 : budget principal 2025

PARENTALITE :

- Séances « Lieu d'Accueil Parents-Enfants » ;
- Organisation d'ateliers variés : ateliers ludiques et créatifs, jeux de construction et de société, ateliers de prévention parents/adolescents, ainsi que deux conférences-débats : « Comment gérer les émotions des enfants » et « La fratrie : entre rivalité et complicité » ;
- Mise en place de temps d'échanges entre parents : « La pause des parents » ;
- Renouvellement de l'action : accompagnement individualisé à la parentalité.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2025 : budget principal 2025

RELAIS DE SERVICES AU PUBLIC :

- Mise en œuvre d'ateliers collectifs ainsi que d'accompagnements individuels et collectifs par la conseillère numérique, portant sur les usages du numérique au quotidien, incluant une nouvelle formule d'ateliers flash : ateliers thématiques courts (une à deux séances maximum) consacrés à l'intelligence artificielle ou à la cybersécurité ;
- Organisation de permanences dédiées à l'emploi, à l'insertion, à la formation, au secteur social et à l'accès aux droits ;
- Organisation et participation à différentes journées d'information relatives à l'emploi et à l'information collective ;
- Organisation du Carrefour des métiers et de l'orientation à destination des élèves de 3^e des collèges d'Aramon et de Remoulins, ainsi que des élèves du lycée agricole de Meynes et de la MFR de Castillon (janvier 2025) ;
- Organisation des Rencontres de l'emploi, visant à répondre aux besoins de recrutement des entreprises locales (mars 2025) ;
- Participation au COPIL France Services (juin 2025) ;
- Organisation de réunions d'information collective pour les nouveaux bénéficiaires du RSA, en partenariat avec le Conseil départemental (juillet 2025) ;
- Mise en place de l'accompagnement de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) concernant la gestion budgétaire, le microcrédit et les dossiers de surendettement (depuis septembre 2025) ;
- Organisation des Journées Portes Ouvertes France Services (octobre 2025) ;
- Participation au Forum pour tous organisé par la Ville d'Aramon (novembre 2025) ;
- Animation d'un atelier « attestation d'honorabilité » à destination des assistantes maternelles du territoire, en partenariat avec le RPE (novembre 2025) ;
- Présentation du Relais auprès de deux classes de la MFR de Castillon-du-Gard (novembre 2025).

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2025 : budget principal 2025

LECTURE PUBLIQUE ET RESEAU INTERCOMMUNAL DES BIBLIOTHEQUES :

- Animation et coordination du réseau de lecture publique à l'échelle intercommunale (formations, navette documentaire, gestion du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques et du portail public, accompagnement et appui aux communes, etc.) ;
- Offre d'un livre à chaque enfant né sur le territoire intercommunal ;
- Organisation d'une animation culturelle en deux séances ;
- Mise en place d'une journée de formation professionnelle à destination des bibliothécaires du réseau ;
- Gestion et mise à disposition d'une malle « petite enfance », composée d'ouvrages issus des bibliothèques du réseau, à destination des structures petite enfance de la CCPG, avec un roulement trimestriel.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2025 : budget principal 2025

CULTURE, SPORT ET EVENEMENTIEL :

- Organisation et coordination de manifestations culturelles et sportives : Les P'tits Zazous, Samedis d'en rire, découverte de la culture taurine : « du pré à l'arène », découverte de la pêche : « Les jeunes ont la pêche », rencontres intercommunales de danse et de chorales, Festival Au fil du jazz, cycle de conférences sur le patrimoine, L'Élan de Suzie, proposés dans le cadre des animations culturelles du service de lecture publique ;
- Lancement et mise en œuvre d'un appel à projets sur le thème « Un événement inédit dans ma commune » ;
- Pérennisation de l'action du cinéma itinérant au bénéfice des communes du territoire.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2025 : budget principal 2025

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Finalisation des études environnementales et hydrauliques pour l'extension et la requalification de la ZI de Domazan, ainsi que pour la création de zones d'activités sur les communes de Meynes, Montfrin et Remoulins ;
- Création de la ZAC de Signargues ;
- Valorisation de l'espace entreprises et du coworking par l'organisation d'animations et d'ateliers destinés aux professionnels ;
- Développement de synergies entre le guichet entreprises et l'espace coworking ;
- Révision des tarifs de l'espace coworking afin de le rendre plus attractif ;
- Promotion du dispositif « Prêt à vous lancer » auprès des créateurs d'entreprises ;
- Renouvellement de la charte relative à l'adhésion au réseau des développeurs économiques d'Occitanie (RDEO) et au Hub Entreprendre ;
- Lancement d'un appel à candidature – « Animation de l'espace coworking – Partager votre expertise, gagnez en visibilité ».

TOURISME : Recette de la taxe de séjour 2025 : environ 420 000 € / an hors part départementale).

- Amélioration de l'accueil des visiteurs sur les berges du Gardon ;
- Maintien de l'effort en matière d'accueil et de promotion du territoire via la SPL « Destination Pays d'Uzès Pont du Gard » (subvention annuelle de 426 000 €) ;
- Réalisation d'une étude sur la signalétique des sentiers d'interprétation et des sites d'escalade autour des berges du Gardon ;
- Poursuite des initiatives en faveur des itinéraires cyclables destinés aux cyclotouristes ;
- Maintien et entretien des 350 kilomètres de sentiers de randonnée ;
- Demande de classement en office de tourisme de catégorie I de la SPL Destination Pays d'Uzès-Pont du Gard.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2025 : budget principal et budget annexe halte fluviale 2025

ATELIERS RELAIS :

- Poursuite de la location des ateliers-relais, malgré des difficultés de location rencontrées en 2024, lesquelles devraient se poursuivre en 2025 ;
- Résiliation judiciaire d'un bail commercial (atelier relais n° 1) pour non-paiement de loyer au 28 février 2026 ;
- Résiliation amiable d'un bail commercial (atelier relais n° 2) au 28 février 2026.

RELAIS FLUVIAL :

- Étude relative au renouvellement de l'arrêté préfectoral d'exploitation, actuellement en cours de finalisation (inventaire écologique en cours) ;
- Raccordement à l'assainissement collectif réalisé en juillet 2025 ;
- Mise en place d'une capitainerie et d'un chemin piétonnier prévue pour 2026.

PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD) :

- Maintien de la mise à disposition d'un agent communautaire dans le cadre du programme Petites villes de demain (PVD).

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2025 : budgets annexes ordures ménagères et SPANC 2025

ORDURES MENAGERES :

- Remplacement des barrières de quai sur les déchèteries de Comps et de Meynes ;
- Déploiement de la nouvelle signalétique relative aux filières REP sur les déchèteries de Meynes et de Comps ;
- Installation d'une surtoiture et remplacement des sols sur la déchèterie de Meynes ;
- Installation d'une surtoiture et remplacement des menuiseries (fenêtres) sur la déchèterie de Comps ;
- Mise en place de consoles LED sur les candélabres de la déchèterie de Comps ;
- Remplacement d'une cuve à huile et du bac de rétention sur la déchèterie de Meynes ;
- Commande de conteneurs pour les trois communes en régie ;
- Acquisition et installation de quatre points d'apport volontaire (PAV) sur la commune de Meynes.

SPANC :

- Réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2025 : budget principal 2025

MOBILITES ET AMENAGEMENT DURABLE :

- Déploiement et renforcement du service de transport solidaire ;
- Maintien et poursuite du dispositif « Bus de la Mer » ;
- Reconduction du service de location de vélos à assistance électrique (VAE) ;
- Création et aménagement d'un local dédié aux vélos ;
- Lancement de l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre d'aménagements cyclables, dans le cadre du programme AVELO 3 ;
- Aménagement des aires de covoiturage de Meynes et de Vers-Pont-du-Gard ;
- Poursuite et amélioration de l'atelier itinérant d'autoréparation de vélos ;
- Mise en place d'animations autour de la mobilité : événements grand public et challenge interne mené avec plusieurs EPCI du Gard à l'occasion de la semaine de la mobilité ;
- Suivi et gestion des box à vélos ;
- Réflexion partenariale sur les mobilités solidaires avec les acteurs locaux (associations, EPCI, AOM, etc.) ;
- Optimisation de l'organisation des services mobilités grâce à des outils logiciels de suivi.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2025 : budget principal 2025

ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) :

- Poursuite du guichet unique Rénov'Occitanie en partenariat avec le CAUE ;
- Organisation de deux week-ends Climat, de ramassages citoyens sur les communes du territoire, ainsi que de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets ;
- Lancement d'une étude portant sur l'installation de panneaux solaires en autoconsommation collective sur le bâtiment de la MSAP, destinée à alimenter la MSAP et la crèche de Montfrin, incluant la prise de contact avec les entreprises et l'analyse des devis ;
- Participation à l'élaboration de la candidature LIFE SOURCES, aboutissant à la sélection du projet en juin 2025, puis préparation du lancement opérationnel avec les membres du consortium ;
- Engagement du territoire dans le programme « Territoire Engagé pour la Transition Écologique » de l'ADEME ;
- Poursuite de l'élaboration de la Charte des éco-événements ;
- Déploiement de l'identité graphique du Plan Climat et animation de la plateforme Linéa 21 ;
- Coordination d'un groupe de travail dédié au canal de Beaucaire et élaboration du cahier des charges associé ;
- Organisation du Forum du Plan Climat en vue de la préparation du bilan à mi-parcours ;
- Dépôt d'une candidature à la subvention fond vert du PCAET et suivi administratif du dossier.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2025 : budget principal 2025

AGRICULTURE :

- Obtention d'un financement de l'Union européenne dans le cadre du projet LIFE SOURCES, un programme LIFE Climat porté par un consortium d'acteurs locaux (Chambre d'agriculture, Syndicat mixte des Gorges du Gardon, Fédération Départementale des CIVAM du Gard, EPTB des Gardons, Ministère des Armées, CPIE du Gard, AgroParisTech, Agroof (Bureau d'études spécialisé en Agroforesterie) et la Communauté de communes du Pont du Gard). Le budget total alloué à l'ensemble du territoire du projet s'élève à 9,4 millions d'euros ;
- Obtention d'une subvention de 98 000 euros pour le dossier de coopération territoriale (financé par le FEADER, la Région et le Conseil départemental du Gard) poursuivant plusieurs objectifs : accompagner la maturation d'un projet de pôle alimentaire (cuisine centrale, atelier de transformation, espace de stockage logistique et magasin de producteurs), développer un projet de parrainage agricole afin de favoriser le renouvellement générationnel, encourager la mutualisation de la commercialisation à l'échelle du territoire, expérimenter des pratiques agricoles à bas niveau d'intrants, dans la continuité des travaux engagés sur les filières alimentaires (étude de l'Agence de l'Eau) ;
- Organisation de 10 temps d'échange et de concertation locale ;
- Participation à l'organisation du 3^e week-end Climat « Du local dans nos assiettes », incluant un marché de producteurs et des animations, en partenariat avec le festival Emergences ;
- Obtention d'une subvention de 98 000 € dans le cadre d'un dossier de coopération territoriale (fonds FEADER, Région et Conseil départemental du Gard), notamment pour le projet de cuisine centrale ;
- Organisation d'une journée agricole avec Marc Dufumier ;
- Lancement de la phase de maturation du projet de Pôle Alimentaire, incluant la cuisine centrale ;
- Suivi et finalisation d'une étude sur le développement de filières alimentaires à bas niveaux d'intrants, menée par le Ceresco et financée en partie par l'Agence de l'eau ;
- Organisation du salon interprofessionnel « Rencontres Professionnelles Alimentaires » le 4 mars 2025 ;
- Organisation, avec la FD CIVAM, de deux Défis Alimentation Positive (Meynes-Montfrin et Aramon) ;
- Organisation d'un job dating agricole en partenariat avec l'ADEFSA ;
- Organisation de la visite annuelle de la cuisine centrale Terres de Cuisine ;
- Organisation de l'événement « Le Gard de Ferme en Ferme », en partenariat avec la FD CIVAM ;
- Organisation d'un atelier de cuisine végétarienne en crèche ;
- Suivi d'un partenariat durable entre trois crèches et les maraîchers de leur commune, avec une livraison hebdomadaire pendant les périodes d'ouverture ;
- Mise en place de 10 services de fruits bio et locaux en restauration collective, en partenariat avec Terres de Cuisine ;
- Mise en place de 11 services de bœuf local en restauration collective, en partenariat avec Terres de Cuisine ;
- Accompagnement de vigneron dans des dossiers de candidature liés au réemploi, aboutissant à trois exploitations lauréates à l'échelle du territoire.

CIVAM = Centre d'Initiatives Pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2025 : budget principal 2025

POLICE INTERCOMMUNALE (PIC) :

- Lutte contre les atteintes aux biens, notamment par la prévention des cambriolages ;
- Lutte contre les atteintes aux personnes, dans le cadre des missions de police-secours et des interventions réalisées à la suite de sollicitations ou de signalements émanant des partenaires institutionnels ;
- Préservation de la tranquillité publique et lutte contre les nuisances, incluant la gestion des conflits de voisinage ;
- Lutte contre la consommation et le trafic de stupéfiants et de substances illicites sur la voie publique ;
- Renforcement de la sécurité routière par la mise en œuvre de dispositifs de « police route », comprenant des contrôles de flux, des contrôles de vitesse à visée préventive ainsi qu'une présence dissuasive sur les axes structurants, en autonomie ou en partenariat avec la gendarmerie ;
- Sécurisation des fêtes votives, manifestations culturelles et événements estivaux ;
- Protection et surveillance des commerces ;
- Collecte, analyse et transmission des informations utiles ;
- Contribution à la sécurisation de l'espace public lors des périodes de forte fréquentation, notamment durant la saison estivale, en lien avec l'augmentation temporaire des flux de population sur le territoire intercommunal.

Agent de surveillance de la voie publique (ASVP) (6 communes adhérentes) :

- Prévention des atteintes à la tranquillité publique par une présence de proximité et des actions d'îlotage ;
- Prévention et protection de la voie publique à travers une surveillance générale des espaces publics, des équipements communaux et des secteurs identifiés comme sensibles ;
- Contrôle et mise en œuvre des arrêtés municipaux dans le cadre des pouvoirs de police administrative du maire, notamment en matière de circulation, de stationnement et d'occupation du domaine public ;
- Contrôle du respect des règles d'urbanisme relevant des compétences des ASVP, incluant la constatation des infractions aux dispositions d'urbanisme, aux autorisations d'occupation du sol et aux prescriptions réglementaires, avec transmission des éléments aux services compétents ;
- Application des réglementations environnementales, notamment la prévention et la répression des dépôts sauvages et des infractions aux règlements locaux ;
- Surveillance et régulation du stationnement sur l'espace public ;
- Assistance et appui technique sur les lieux de troubles à la tranquillité et à la sécurité publiques, en soutien des forces de sécurité ;
- Participation à la sécurisation des manifestations, événements culturels et périodes de forte affluence, en particulier durant la saison estivale, par la gestion des flux, la régulation des accès et la prévention des désordres ;
- Contribution à la collecte et à la transmission d'informations de terrain, fondée sur l'observation quotidienne de l'espace public et le signalement des situations pertinentes aux services municipaux et aux partenaires institutionnels.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2025 : budget principal 2025

Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) :

- MOBILIPASS : sensibilisation des écoliers du territoire aux enjeux environnementaux et à la sécurité routière ;
- Permanences du droit : accompagnement du public sur le droit des personnes et de la famille, en partenariat avec le CIDFF ;
- Journée de la Femme : organisation de deux ateliers de self-défense féminine avec les clubs de judo de Montfrin et Vers-Pont-du-Gard ;
- Sécurisation des berges du Gardon : renfort de gendarmes réservistes pendant la période estivale logés à la Villa Callet (mise à disposition gracieuse par le département), en coopération avec les forces de sécurité publique et privée ;
- « T'AS LA REF ? » : salon de prévention des dangers liés aux addictions auprès des élèves de 3^e, en partenariat avec la Maison de Protection des Familles du GGD30 ;
- Journée de lutte contre les violences faites aux femmes : exposition itinérante de 15 photos à la mairie de Collias ;
- Citoyenneté : distribution de livres aux écoliers sur le fonctionnement d'une mairie et la prévention de la violence à l'école.

COMMUNICATION :

- Organisation de 60 événements à destination du grand public ;
- Accompagnement des services dans la stratégie de communication et la valorisation des actions ;
- 52 000 exemplaires distribués pour les magazines intercommunaux et l'agenda des manifestations ;
- Installation de deux panneaux à messages variables muraux encore à finaliser ;
- Création de comptes CCPG sur les réseaux sociaux pour la communication jeunesse.

TRANSFERT FACULTATIF DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT :

- Suspension de l'étude relative à la prise de compétence eau et assainissement, initialement prévue au 1^{er} janvier 2026.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2025 : budget principal et budgets annexes mutualisation 2025

SIG (système d'information géographique) :

- Réalisation de missions de prestations de services SIG pour le compte de la CCBTA ;
- Accompagnement des communes dans la refonte de leur tableau de classement des voies afin d'optimiser la récupération de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ;
- Mise à jour et fiabilisation de l'adressage sur l'ensemble du territoire intercommunal ;
- Production et appui cartographique à destination des différents services communautaires ;
- Réflexion et préparation de la mise en œuvre du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS), en lien avec le SMEG et OPENIG.

MUTUALISATION DES SERVICES :

- Organisation de demi-journées de sensibilisation et d'information à destination des agents sur les thématiques d'actualité : juridique, marchés publics, finances, etc ;
- Renouvellement de la convention de prestations de services d'assistance technique au sein du bloc local, notamment pour les travaux de ferronnerie ;
- Négociation en vue de l'acquisition d'un broyeur destiné à être mutualisé et mis à disposition des communes.

URBANISME :

- Instruction des dossiers d'urbanisme pour les 15 communes : Permis de Construire (PC), Déclarations Préalables (DP) divisions, Permis de Démolir (PD), Certificats d'Urbanisme opérationnels et d'information (CUb) ;
- Instruction des DP travaux et CUa pour 6 communes ;
- Lancement du Pacte Territorial sur les volets 1 et 2 et préparation du marché pour l'attribution du volet 3 concernant les communes de : Aramon, Domazan, Fournès, Meynes, Montfrin, Remoulins, Saint-Hilaire-d'Ozilhan et Vers-Pont-du-Gard ;
- Renforcement de l'accompagnement des communes : conseils techniques et réglementaires, formations des agents, avis en amont des contentieux, assistance sur les avant-projets, remplacements ponctuels.

INFORMATIQUE :

- Arrêt de la maintenance du serveur de données interne et élaboration, puis notification, d'un marché d'hébergement sécurisé des données en cloud, permettant une réduction des coûts de maintenance informatique, un report partiel de la responsabilité de sécurité et de disponibilité des données ;
- Modernisation du système d'information afin de renforcer sa résilience face aux cyberattaques ;
- Amélioration de la connectivité des sites distants ;
- Assistance technique sur des projets structurants communaux, notamment pour Vers-Pont-du-Gard : transfert de l'Hôtel de Ville et de l'Agence Postale Communale (APC), supervision du raccordement à la fibre optique de la Maison de la Pierre, accompagnement dans le déploiement de nouveaux contrats de maintenance et de gestion du parc informatique communal ;
- Accompagnement des communes en matière de cybersécurité : déploiement du portail web de la commune de Fournès, mise en place opérationnelle du suivi de maintenance ;
- Réflexion engagée sur une négociation groupée de la reprographie à l'échelle intercommunale.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2025 : budget principal 2025

RESSOURCES HUMAINES :

- Organisation des quatre réunions du comité social territorial (CST) ;
- Déploiement progressif et montée en charge d'une application numérique dédiée à la gestion dématérialisée des absences des agents ;
- Poursuite d'une politique active de formation des agents et d'adaptation des postes de travail, en faveur notamment des agents en situation de handicap ;
- Mise en place d'un bonus attractivité au bénéfice des agents exerçant auprès des jeunes enfants ;
- Application d'une augmentation salariale générale au profit des autres agents de la collectivité ;
- Revalorisation de la valeur faciale des titres-restaurant afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents ;
- Maintien des avantages sociaux existants, notamment la carte cadeau de fin d'année et l'adhésion au CNAS ;
- Renouvellement de l'adhésion aux services du Centre de Gestion du Gard (CDG 30), incluant l'invalidité, la médecine préventive, le psychologue du travail et la prévention des risques professionnels ;
- Actualisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et mise en œuvre des actions de prévention associées ;
- Accueil de stagiaires dans le cadre de la politique de formation et d'insertion professionnelle ;
- Déploiement d'une politique de mobilité interne au sein des structures de la petite enfance, visant à offrir de nouvelles perspectives professionnelles aux agents, à prévenir l'usure professionnelle et à favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

FINANCES :

- Mise en place d'un contrôle allégé en partenariat avec la DDFIP du Gard et le SGC d'Agès

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2025 : budget principal et budget annexe mutualisation 2025

TAXE DE SEJOUR :

- Gestion de la régie de la taxe de séjour, incluant le suivi des déclarations et des règlements des hébergeurs ainsi que des plateformes numériques ;
- Contrôle des déclarations des hébergeurs, qu'ils soient professionnels ou non professionnels ;
- Accompagnement des hébergeurs dans leurs formalités administratives.

JURIDIQUE :

- Rédaction des actes administratifs ;
- Passation des contrats de la commande publique ;
- Gestion des contentieux ;
- Accompagnement et sensibilisation des élus et des services aux risques juridiques ;
- Gestion et organisation des assemblées communautaires ;
- Veille juridique.

Evolution des dépenses d'investissements 2025 : budget principal et budgets annexes

51,30 % * des dépenses d'investissement ont été réalisées ou engagées par rapport au budget prévisionnel.

Date	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Taux de réalisation et montant	70,37 % 1 165 192,41 €	71,53% 1 843 620,99 €	69,13 % 2 124 655,51 €	51,30 % * 2 182 962,91 €

* Le taux de réalisation ne prend pas en compte les travaux liés à l'extension du siège, les marchés publics correspondants ayant été notifiés le 8 janvier 2026, comme suit :

- Lot n° 1 : Gros oeuvre : 110 206,68 € HT ;
- Lot n° 2 : Bâtiment modulaire : 675 000,00 € HT ;
- Lot n° 3 : Isolation extérieure et bardage : 122 461,10 € HT ;
- Lot n° 4 : Voirie et réseaux divers (VRD) : 129 471,60 € HT.

Montant total : 1 037 139,38 € HT

Les orientations budgétaires 2026

Accusé de réception en préfecture
030-24300684-20260416-DE-2026-011-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

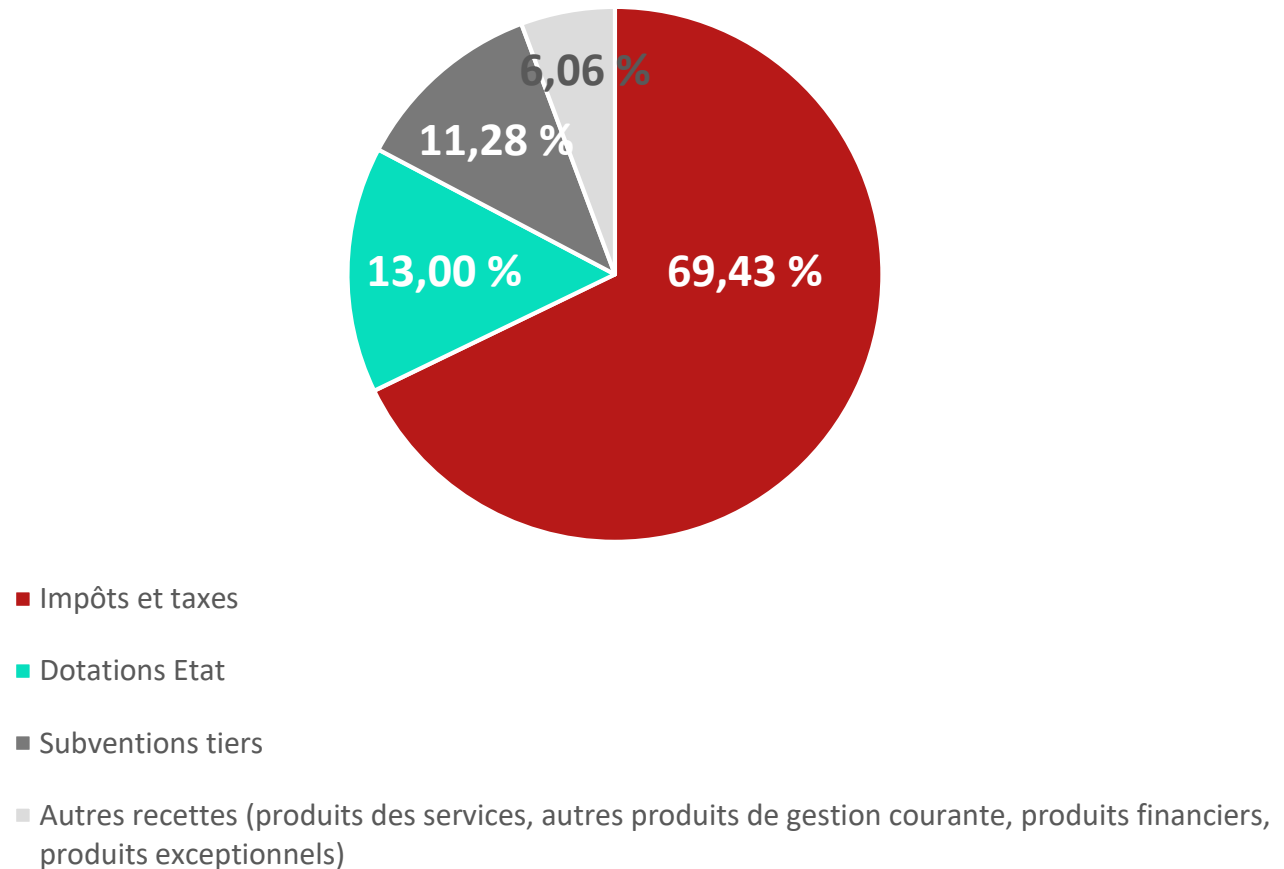
Les orientations budgétaires 2026 : éléments rétrospectifs du budget principal 2025

D'où vient l'argent ? (hors reports positifs, recettes réelles, données 2025)

	2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Impôts et taxes	13 365 495,75 €	68,07%	12 982 751,39 €	66,01%	13 746 580,89 €	67,49%	14 553 174,00 €	71,92%	13 440 404,33 €	66,42%	14 048 791,31 €	69,43%
Dotations Etat	3 539 763,47 €	18,03%	3 857 184,07 €	19,61%	3 325 229,02 €	16,33%	2 783 587,92 €	13,76%	2 951 106,80 €	14,58%	2 629 854,96 €	13,00%
Subventions tiers	1 905 410,10 €	9,70%	1 788 750,96 €	9,09%	2 069 022,61 €	10,16%	1 752 244,69 €	8,66%	2 574 881,02 €	12,73%	2 282 471,45 €	11,28%
Autres recettes	823 642,04 €	4,19%	1 038 962,62 €	5,28%	1 226 153,80 €	6,02%	1 145 251,47 €	5,66%	1 126 677,42 €	5,57%	1 225 848,68 €	6,06%
Montant total	19 634 311,36 €	100,00%	19 667 649,04 €	100,00%	20 366 986,32 €	100,00%	20 234 258,08 €	100,00%	20 093 069,57 €	99,30%	20 186 966,40 €	99,77%

Les orientations budgétaires 2026 : éléments rétrospectifs du budget principal 2025

Répartition 2025 : d'où vient l'argent ? (hors reports positifs, recettes réelles, données 2025)



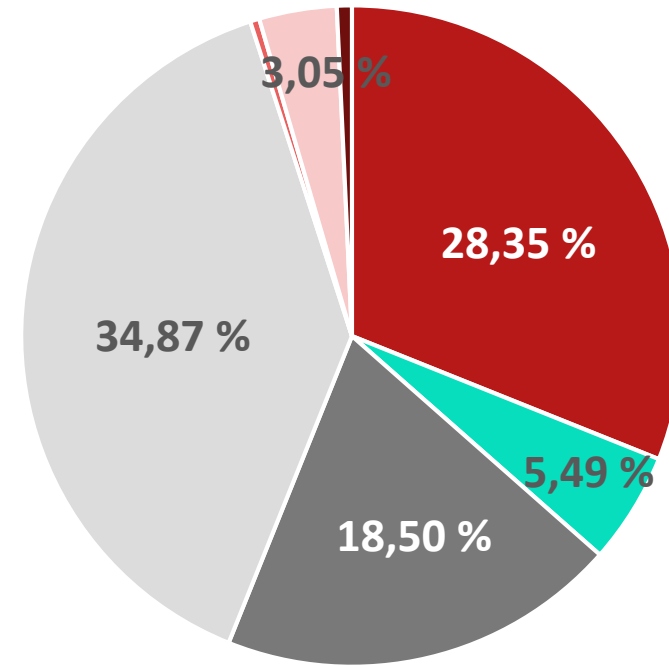
Les orientations budgétaires 2026 : éléments rétrospectifs du budget principal 2025

Où va l'argent ? (dépenses réelles, données 2025)

	2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dépenses de personnel	5 361 536,28 €	29,06%	5 543 990,51 €	29,77%	5 834 320,89 €	29,50%	6 203 672,39 €	28,20%	6 192 496,26 €	28,15%	6 234 879,34 €	28,35%
Charges à caractère général	942 665,61 €	5,11%	901 243,53 €	4,84%	1 104 366,27 €	5,58%	1 451 004,97 €	6,60%	1 351 769,02 €	6,15%	1 206 656,59 €	5,49%
Divers	3 567 157,00 €	19,34%	3 649 088,12 €	19,59%	4 014 247,37 €	20,30%	4 238 871,86 €	19,27%	3 928 960,77 €	17,86%	4 070 203,29 €	18,50%
Atténuations de produits	8 114 069,17 €	43,98%	8 148 049,86 €	43,75%	8 157 220,92 €	41,25%	9 231 558,57 €	41,97%	7 760 765,57 €	35,28%	7 669 043,80 €	34,87%
Annuités dette	136 463,74 €	0,74%	128 499,61 €	0,69%	127 311,74 €	0,64%	114 659,88 €	0,52%	90 000,00 €	0,41%	90 000,00 €	0,41%
Dépenses d'équipement	184 409,14 €	1,00%	176 603,81 €	0,95%	531 193,33 €	2,69%	755 402,86 €	3,43%	755 722,21 €	3,44%	671 438,18 €	3,05%
Subventions d'investissement	141 676,50 €	0,77%	76 000,00 €	0,41%	5 707,50 €	0,03%	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%
Montant total	18 447 977,44 €	100,00%	18 623 475,44 €	100,00%	19 774 368,02 €	100,00%	21 995 170,53 €	100,00%	20 079 713,83 €	100,00%	19 942 221,20 €	100,00%

Les orientations budgétaires 2026 : éléments rétrospectifs du budget principal 2025

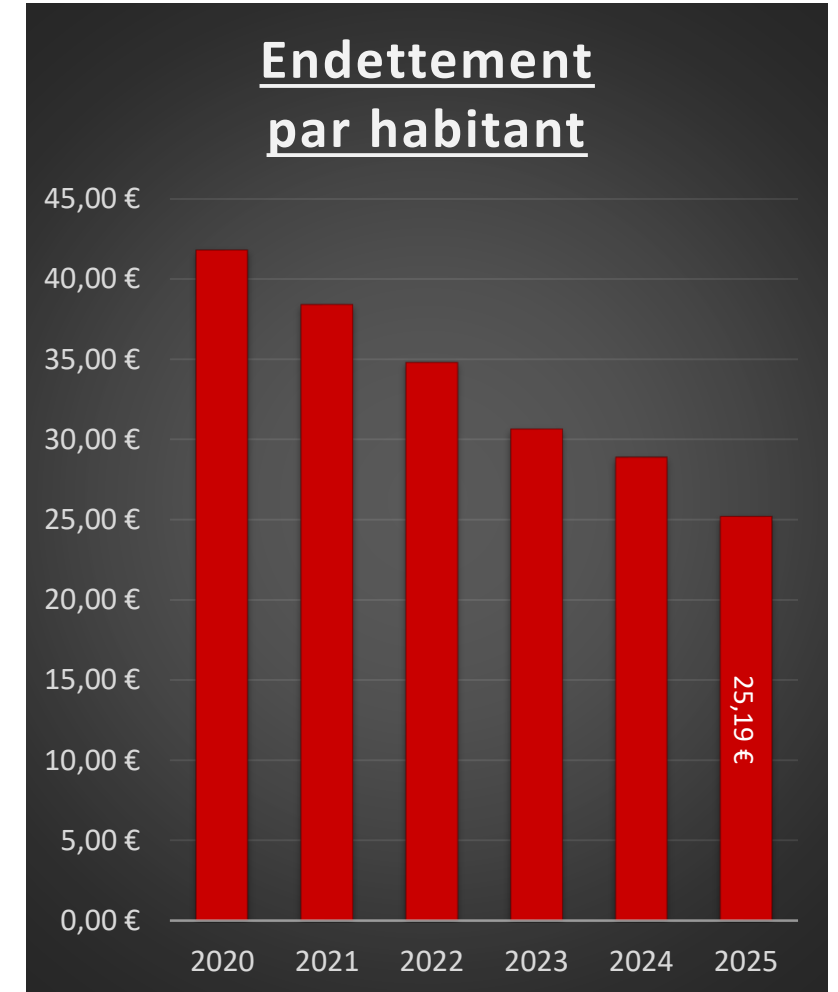
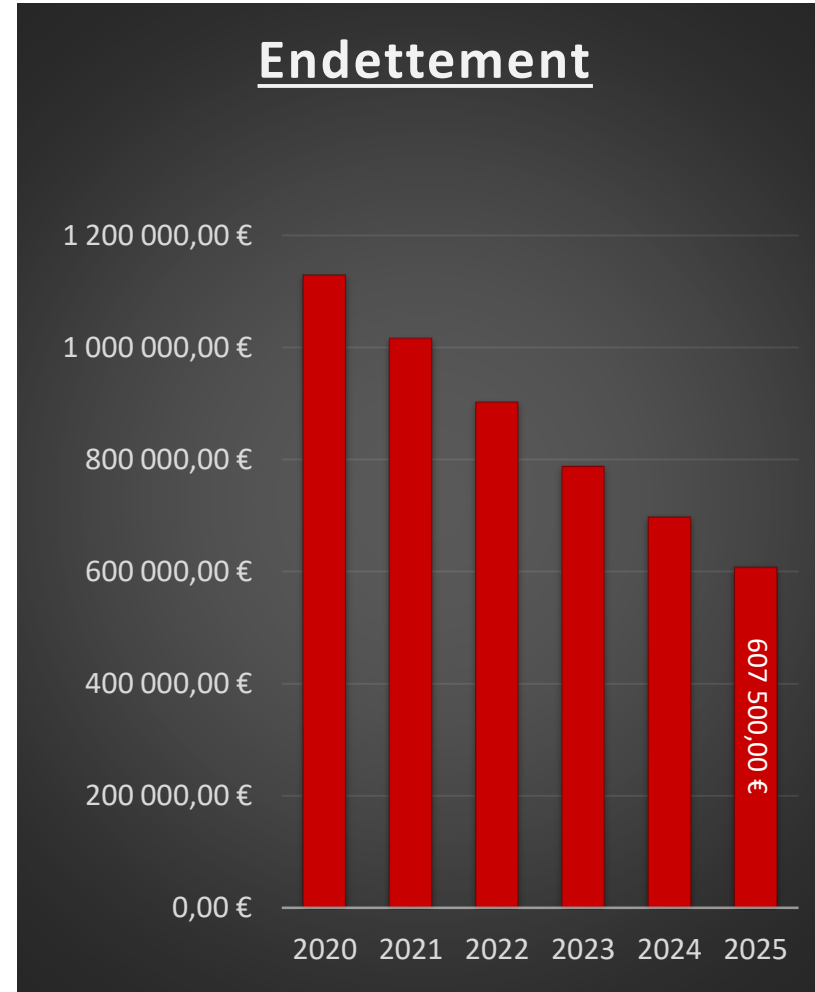
Répartition 2025 : où va l'argent ? (dépenses réelles, données 2025)



- Dépenses de personnel
- Charges à caractère général
- Divers (autres charges de gestion courante, charges exceptionnelles, dotations aux provisions)
- Atténuations de produits (FNGIR, attributions de compensation, FPIC, divers)
- Annuités dette
- Dépenses d'équipement
- Subventions d'investissement

Les orientations budgétaires 2026 : éléments rétrospectifs du budget principal 2025

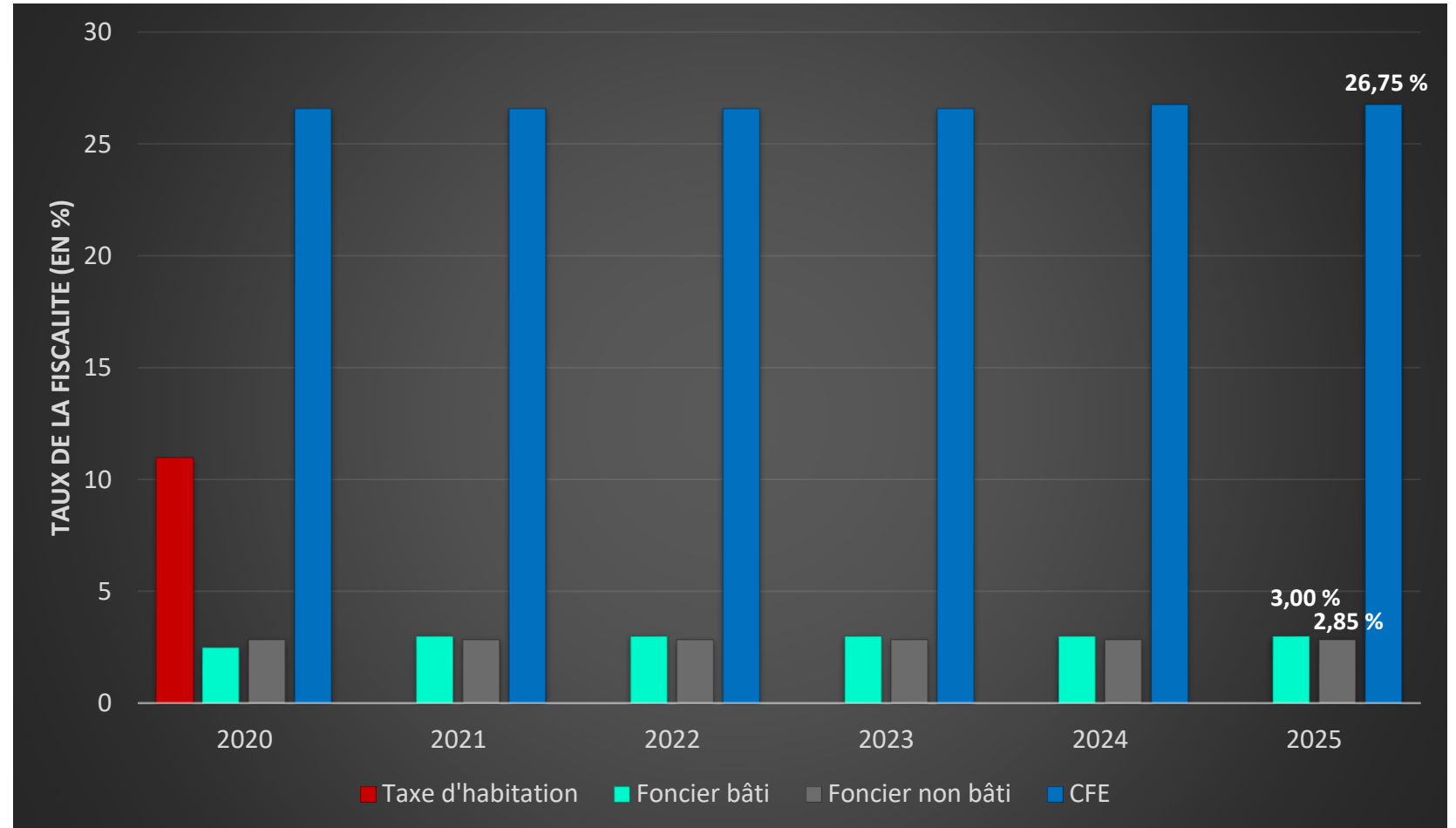
Evolution de l'endettement de 2020 à 2025 :



- Montant de l'emprunt relatif à la construction des ateliers relais : 400 000 € ;
- Montant de l'emprunt relatif à la construction de la maison de services au public : 950 000 €.

Les orientations budgétaires 2026 : éléments rétrospectifs du budget principal 2025

Evolution des taux de fiscalité de 2020 à 2025 :



Préparation budgétaire 2026 et stratégie financière

Dans le cadre de la préparation du budget 2026, des concertations budgétaires ont été planifiées et se sont tenues en décembre 2025. Au cours de ces réunions, Olivier SAUZET, Vice-Président en charge des Finances, Florian SCANDELLA, DGS, et Emilie GAONA, responsable de la coordination des budgets, ont rencontré les responsables de pôles et les gestionnaires de crédits.

L'objectif était de : faire le point sur les budgets prévisionnels, tant en fonctionnement qu'en investissement, identifier en amont les éventuels dépassements, procéder à la correction des propositions budgétaires.

Dans un contexte budgétaire exigeant, l'action de la Communauté de communes du Pont du Gard s'inscrit dans une continuité temporelle, valorisant la crédibilité d'une stratégie budgétaire et financière construite dans la durée, à travers la poursuite d'objectifs de bonne et saine gestion.

La stratégie financière du mandat 2020-2026 se décline autour de plusieurs axes :

- Contenir, voire diminuer les charges de fonctionnement, afin de maintenir un niveau d'épargne brute suffisant ;
- Dégager des recettes de fonctionnement pour assurer la continuité des actions menées par la Communauté de communes ;
- Engager les investissements tout en sécurisant les financements adéquats ;
- Maintenir le délai de désendettement inférieur à 6 ans sur le seul budget principal.

Le budget 2026, qui sera voté le 29 avril 2026, s'inspirera des préconisations de la « Charte de gouvernance destinée au renforcement des marges de manœuvre de la CCPG ». La clause de revoyure, actualisée chaque année, permet de connaître la durée de vie de la CCPG est actuellement fixée jusqu'en 2034.

Des réunions seront organisées afin d'évoquer les aides financières susceptibles d'être accordées aux communes, notamment la dotation de solidarité communautaire et les fonds de concours.

Les tendances et hypothèses budgétaires 2026

-

Budget principal

Fiscalité 2026 :

Maintien des taux d'imposition :

- Foncier bâti : 3,00 %
- Foncier non bâti : 2,85 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,98 %

Taxe GEMAPI : la cotisation pour l'EPTB des Gardons s'élèvera à 395 126 €.

Pour rappel, en 2022, la cotisation avait fortement augmenté, passant de 10,60 € à 18,23 € par habitant, soit un total de 427 083 € (dont 400 510 € de GEMAPI), en raison de la réactualisation des prévisions de dépenses et de recettes (dissolution du SMD, retrait du Département, travaux à réaliser, enjeux territoriaux) et d'un ajustement des équilibres financiers entre collectivités. En 2025, la cotisation GEMAPI avait été de 395 126 €.

Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : maintien du coefficient multiplicateur à 1,20 % (plafond) conformément à la délibération n° DE-2025-066 du 6 octobre 2025.

Cotisation foncière sur les entreprises (CFE) : 26,75 % selon l'état 1259 transmis par la DDFIP.

Taxe de séjour (TS) : maintien des tarifs de l'année 2025 conformément à la délibération n° DE-2023-045 du 19 juin 2023.

Les tendances et hypothèses budgétaires 2026 - Budget principal

Attributions de compensation 2026 :

Les attributions de compensation pour l'année 2026 ont été approuvées par la délibération n° DE-2025-088 en date du 15 décembre 2025.

De plus, ces attributions sont identiques à celles de 2025, ce qui signifie qu'aucune modification n'a été apportée par rapport à l'année précédente.

Communes	Attributions de compensation 2026
Aramon	2 337 795,02 €
Collias	45 918,95 €
Comps	61 327,83 €
Domazan	452 620,31 €
Estézargues	45 743,93 €
Fournès	263 932,49 €
Meynes	78 549,65 €
Montfrin	267 691,53 €
Pouzilhac	63 523,71 €
Remoulins	817 403,92 €
Saint-Bonnet du Gard	7 016,00 €
Saint-Hilaire d'Ozilhan	35 373,67 €
Théziers	45 352,35 €
Valliguières	15 423,00 €
Vers-Pont-du-Gard	245 961,95 €
Total	4 783 634,31 €

Les tendances et hypothèses budgétaires 2026

– Budget principal

Les moyens humains 2026 :

- La maîtrise de l'évolution du budget « ressources humaines » constitue un enjeu majeur de la préparation budgétaire. À ce titre, la Communauté de communes du Pont du Gard entend mener une politique de ressources humaines fondée sur la qualité et la continuité des services rendus aux habitants, tout en veillant à une gestion rigoureuse de la masse salariale et des effectifs.
- Dans ce cadre, les prévisions budgétaires pour 2026 font apparaître des charges de personnel estimées à 6 600 000 € (chapitre 012). Ces dépenses sont partiellement compensées par des recettes liées aux mises à disposition de personnel, à l'assurance statutaire et au supplément familial, évaluées à 425 000 €, ainsi que par des transferts de charges vers les budgets annexes pour un montant estimé à 363 000 €.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2026 : évolution prévisionnelles des dépenses et des recettes

Budget principal

Évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes pour 2026 et hypothèses d'évolution retenues (concours financiers, tarification, subventions et évolutions relatives aux relations financières entre les communes membres et l'EPCI) :

Dans le cadre de la clause de revoyure, la Communauté de communes du Pont du Gard poursuivra en 2026 une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Cette démarche reposera notamment sur le renforcement de la mutualisation, l'optimisation du fonctionnement des services et une recherche systématique de financements extérieurs.

Dans le cadre de l'étude portant sur la ressource en eau brute, un versement au PETR Uzège Pont du Gard est prévu à hauteur de 29 857,01 € au titre de la coordination de la CAGR et de la réalisation de l'étude.

En 2025, la Communauté de communes n'a plus été éligible au dispositif. Un mécanisme d'amortissement dégressif sur cinq ans a été mis en place par les services de l'État. La CCPG a pris en charge les contributions des communes à hauteur de 90 284 €. Pour 2026, une réflexion sera engagée dès réception des états notifiés.

Enfin, l'évolution des tarifs des services publics pourra être étudiée en 2026, lorsque cela s'avérera nécessaire afin d'assurer une adéquation entre le prix acquitté et le service rendu.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2026

-

Budgets annexes

Budget annexe « Ateliers Relais » :

Le budget annexe « Ateliers Relais » continuera de retracer les opérations liées aux dépenses et aux recettes, en particulier les loyers perçus au titre de la location des locaux. Une procédure de résiliation d'un bail commercial a été engagée auprès du tribunal judiciaire de Nîmes.

Budget annexe « Halte Fluviale » :

Le budget annexe « Halte Fluviale » continuera de retracer les opérations liées aux dépenses et aux recettes du relais fluvial Les Estères, situé à Aramon.

- La gestion du relais fluvial se poursuivra en régie ;
- La promotion des activités liées au relais fluvial sera maintenue ;
- Mise en place d'une capitainerie et d'un chemin piétonnier.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2026

-

Budgets annexes

Budget annexe mutualisation :

La Communauté de communes du Pont du Gard veille à répondre de manière adaptée aux besoins exprimés par ses communes membres. Cette démarche conduit la collectivité à développer une organisation de la mutualisation « sur mesure », combinant différents régimes juridiques afin de s'adapter au plus près aux projets et aux enjeux du bloc local.

Ces modalités de coopération sont rendues possibles par le recours à des conventions de prestations de services, exclues du champ d'application des règles de la commande publique, dès lors qu'elles relèvent de services non économiques d'intérêt général ou de missions d'intérêt général public.

Dans ce cadre, le budget annexe, conformément aux conditions fixées par les textes et la jurisprudence relatifs à la coopération entre personnes publiques, regroupe notamment :

- Le service commun « Application du droit des sols » (ADS) ;
- Le service commun de conseil et de maintenance des systèmes informatiques et de téléphonie ;
- Le service commun « Commande publique et affaires juridiques » ;
- Les prestations de services existantes et à venir, notamment en matière de travaux de ferronnerie ;
- Plus largement, l'ensemble des dispositifs, opportunités et missions de mutualisation.

Ce budget annexe permet ainsi d'assurer une lisibilité et une cohérence d'ensemble des missions publiques mutualisées à l'échelle du territoire, en particulier pour celles générant des flux financiers entre l'EPCI et les communes membres.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2026

-

Budgets annexes

Budget annexe ordures ménagères (OM) :

Le budget annexe « Ordures Ménagères » retracera, en 2026, l'ensemble des opérations liées aux dépenses et aux recettes, tout en poursuivant l'optimisation du service et l'harmonisation des taux de contribution.

- Taux 2026 : SMICTOM : 14,33 % - SICTOMU : 13,10 % - CCPG : 15,10 %.

Budget annexe SPANC :

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de communes du Pont du Gard a pour mission d'assurer le contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif, conformément aux dispositions de la loi sur l'eau de 2006. À ce titre, l'ensemble des installations est soumis à une vérification périodique obligatoire portant sur le bon fonctionnement et la bonne exécution des ouvrages, réalisée tous les huit ans. Ce service est assuré en régie par la collectivité. En termes d'activité, 318 contrôles ont été réalisés en 2022, 210 en 2023, 107 en 2024 et 146 en 2025. Pour l'année 2026, il est prévu la réalisation d'environ 150 contrôles.

Les tendances et hypothèses budgétaires

-

Budget principal 2026

-

Principales dépenses

LES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2026

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT :

- Etude sur le transfert des compétences eau et assainissement : 46 000 € (rattachement de charges 2025) ;
- AMO pour le suivi de l'étude sur le transfert des compétences eau et assainissement : 10 800 € (rattachement de charges 2025).

EAU BRUTE :

- Etude portant sur la réalisation d'un schéma stratégique eau brute en irrigation : 30 000 €.

PROTECTION CIVILE :

- Elaboration du plan intercommunal de sauvegarde (PICS) : 28 800 €.

MOYENS GENERAUX :

- Location du bâtiment administratif : 35 000 €.
- Electricité : 77 000 € ;
- Carburant : 14 000 € ;
- Eau : 16 000 € ;
- Vérification et maintenance des équipements : 125 000 € ;
- Primes d'assurances : 62 000 €.

COMMUNICATION :

- Actions de communication : 95 000 €.

Les tendances et hypothèses budgétaires

Budget principal 2026

Principales dépenses

LES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2026

SERVICES TECHNIQUES :

- Etude de faisabilité canal irrigation de Beaucaire : 40 000 € ;
- Location du hangar de l'Arnède haute : 12 000 € ;
- Achat de petits matériels pour la réparation du mobilier des festivités : 5 000 € ;
- Entretien des bassins de rétention d'eau à la zone d'activité de Théziers : 5 000 €.

AGRICULTURE :

- Etude relative à la cuisine centrale : phase n° 2 : 30 000 € et phase n° 3 : 16 500 € ;
- Étude relative au développement de filières alimentaires à bas niveaux d'intrants : 20 000 € ;
- Réponse à l'AMI parrainage agricole (2^{ème} phase) : 10 000 € ;
- Organisation du défi alimentation positive : 14 000 €.

MOBILITE :

- Transport solidaire : 30 000 € ;
- Opération « Bus de la mer » : 30 000 € ;
- Animations des ateliers VAE : 15 000 € ;
- Cotisation Rézo Pouce : 4 000 € ;
- Etude relatives aux voies cyclables (AVELO 3) – Aide aux communes : 40 000 € ;
- Continuité du maillage des voies douces : 40 000 €.

PCAET :

- Forum vers la transition écologique : 5 000 € ;
- Démarche TETE : 40 000 € ;
- Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) et école de la biodiversité : 5 200 €.

INFORMATIQUE :

- Externalisation du serveur et maintenance : 20 000 € ;
- Maintenance du système informatique : 10 000 € ;
- Abonnements Internet : 24 000 € ;
- Abonnements téléphonie fixe : 5 000 € ;
- Abonnements téléphonie mobile : 7 000 €.

PACTE TERRITORIAL :

- Guichet unique Renov'Occitanie : 32 227 € (Subvention ANAH à demander) ;
- Suivi et animation de l'OPAH : 175 000 € ;
- Participation aux travaux des particuliers : 30 000 €.

Les tendances et hypothèses budgétaires

Budget principal 2026

Principales dépenses

LES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2026

CRECHES ET MICROCRECHES :

- Achat de repas en liaison froide : 75 000 € ;
- Achat de couches : 15 000 € ;
- Achat de produits d'entretien : 15 000 € ;
- Maintenance du logiciel petite enfance : 14 000 € ;
- Label vie écolocrèche : 18 000 € (comité de pilotage) et 3 100 € (adhésion) ;
- Organisation de journées pédagogiques : 4 000 €.

CTG :

- PS JEUNES : 45 000 €.

PARENTALITE :

- Organisation d'animations : 5 000 €.

RELAIS PETITE ENFANCE :

- Achat de matériels et organisation d'animations : 6 000 €.

RELAIS EMPLOI :

- Participation financière versée aux missions locales jeunes (MLJ Gard Rhodanien et MLJ Rhône Argence) : 40 000 € ;
- Organisation du forum de l'emploi et du carrefour des métiers : 6 000 €.

CULTURE ET SPORT :

- Organisation des spectacles et des animations : 100 000 € ;
- Organisation des séances d'aisance aquatique et savoir-nager : 42 000 € ;
- Navettes des bibliothèques et animations du réseau : 14 000 €.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Accompagnement prospective pour l'installation d'entreprises : 40 000 €.

TOURISME :

- Location de sanitaires : 20 000 € ;
- Réédition du cartoguide des sentiers de randonnées : 10 000 € ;
- Diagnostic touristique et étude prospective 2026-2032 (SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard) : 15 000 € ;
- Elagage des sentiers de randonnées : 8 000 €.

CISPD :

- Actions CISPD : 4 000 €.

Les tendances et
hypothèses
budgétaires

-

Budget annexe
ordures
ménagères 2026

-

Principales
dépenses

LES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 2026

- Traitement des déchets par le SITOM (300 000 €) et cotisation (50 000 €) : 350 000 € ;
- Collecte des ordures ménagères (Comps, Meynes et Montfrin) : 350 000 € ;
- Location des bennes des déchèteries : 160 000 € ;
- Régularisation révision des prix (ancien marché COM) : 17 000 € ;
- Maintenance logiciel barrières d'accès (déchèteries de Comps et de Meynes) : 20 000 € ;
- Collecte des points d'apport volontaires (verre et papier) : 18 000 € ;
- Chargement de déchets verts (déchèteries de Comps et de Meynes) : 4 200 € ;
- Lavage des colonnes PAV (intérieur et extérieur) : 3 500 €.

TOTAL : 922 700 €

Programmation et orientations en matière d'investissements de la collectivité

A ce jour, l'EPCI ne dispose pas d'un plan pluriannuel d'investissement formalisé et n'a pas institué d'autorisations de programme.

Les investissements sont programmés et inscrits annuellement lors de l'élaboration budgétaire, en fonction de l'avancement des projets, des priorités du territoire et de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2026 : programmation et orientations en matière d'investissements de la collectivité

Développement économique :

La Communauté de communes du Pont du Gard poursuit ses démarches dans le cadre du « parcours de l'immobilier d'entreprise », avec pour objectifs principaux :

- L'accompagnement des start-up et PME pour leur développement et leur implantation sur le territoire ;
- L'inscription dans la démarche « Territoires d'Industrie » du ministère de l'Économie, pour laquelle la CCPG a été labellisée, à l'instar du Gard Rhodanien ;
- La mobilisation de foncier sur les zones d'activités du territoire afin de favoriser l'installation de nouvelles entreprises industrielles ou artisanales, ainsi que la réalisation de travaux de viabilisation de voirie sur certaines zones.

Projet de requalification, densification et extension de la ZI de Domazan :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la CCPG a lancé une étude préalable pour la requalification, la densification et l'extension de la zone industrielle (ZI) de Domazan :

- La superficie totale de l'extension est de 12 ha, dont environ 7,5 ha (création de 17 lots) seront consacrés à l'installation d'entreprises ;
- Les résultats de l'étude environnementale faune-flore (2022) permettent de poursuivre les études, notamment en lançant une étude d'impact et en travaillant sur l'acquisition foncière pour la station d'épuration ;
- Une délibération du 16 décembre 2024 a été prise pour la mise en compatibilité avec le PLU et le SCOT ;
- Une séance de concertation publique s'est tenue le 12 février 2025 à la mairie de Domazan pour présenter le projet de création de zone d'aménagement concerté (ZAC) ;
- Une ZAD a été créée par arrêté préfectoral le 20 octobre 2025, sur la même emprise que celle retenue pour le projet de ZAC, permettant de sécuriser foncièrement la zone en vue de son aménagement.

Projets de création de zones d'activités :

- Zones d'artisanat (ZA) à Meynes et Montfrin : les résultats des études permettent de poursuivre les projets de création de ces deux zones ;
- Zone d'activités économiques (ZAE) à Fournès : un projet de création est porté par un aménageur privé. Une délibération sera prise au 1^{er} semestre 2025 pour la mise en compatibilité du PLU de Fournès et du SCOT Uzège Pont du Gard.
- Zone d'activités économiques (ZAE) à Remoulins : une délibération du 17 février 2025 a été prise pour l'acquisition de parcelles destinées à l'accès à la zone . Une étude de faisabilité sera prochainement lancée.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2026 : programmation et orientations en matière d'investissements de la collectivité

Aménagement de deux Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) – Remoulins et Aramon :

Par délibération de décembre 2021, la Communauté de communes du Pont du Gard a approuvé le portage des deux PEM en tant que maître d'ouvrage.

Pour piloter ce projet, la collectivité s'est appuyée sur un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) : SARL DYN'AMO CONSEILS, un groupement technique : LA STRADA, MEDIAE, HORIZON CONSEILS et PLUS DE VERT.

L'étude de faisabilité des deux PEM a été finalisée fin 2024. Actuellement, la SNCF pilote le dossier d'autorisation environnementale sur les communes de Villeneuve, Roquemaure et les gares de la rive Droite déjà en service. La seconde phase de l'étude environnementale va débuter en 2028 pour les communes de Marguerittes, Aramon et Remoulins.

Les études de maîtrise d'œuvre débuteront dès l'obtention des autorisations administratives pour une réouverture de toutes les gares annoncée en 2030 par la région.

L'équipe de maîtrise d'œuvre sera chargée de produire le dossier de consultation des entreprises, de piloter le projet. La maîtrise d'ouvrage quant à elle va assurer les échanges avec la SNCF et suivre le respect du cadre partenarial convenu.

Les dossiers seront élaborés en étroite collaboration avec les projets urbains des deux communes. Le montant estimatif des travaux pour les deux PEM est de 4 600 000 € HT.

La CCPG portera ce projet aux côtés de la Région (entité organisatrice des mobilités), qui constitue un financeur clé. Le département et l'Etat viendront également en soutien technique et financier de ce dossier majeur pour notre territoire. La dernière réunion avec M. GIBELIN, Vice-président de la Région en charge des mobilités pour tous et des infrastructures de transports, s'est déroulée le 23 juillet 2025.

En 2025, l'étude environnementale relative à la réouverture de la ligne SNCF de la rive droite du Rhône, entre Le Teil et Nîmes, a été finalisée après deux années de travail. Une consultation publique s'est tenue à partir du 24 novembre 2025 en mairie de Villeneuve-lès-Avignon, en présence de l'élu en charge de ce dossier à la CCPG. Organisée par la préfecture du Gard, cette démarche visait à recueillir l'avis des habitants sur les impacts du projet. L'enquête a notamment porté sur la faune, la flore, les nuisances sonores, les risques d'inondation ainsi que la sécurité des passages à niveau. À l'issue de cette consultation, le commissaire enquêteur transmettra un rapport — sans émettre d'avis favorable ou défavorable — à la préfecture. Celle-ci prendra ensuite la décision finale concernant l'autorisation environnementale.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2026 : principales dépenses

LES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2026

CONSTRUCTION DU FUTUR SIEGE COMMUNAUTAIRE :

- Travaux : 1 360 000 €.

PETITE ENFANCE :

- Travaux et équipements : 240 000 € + 153 000 € (RAR 2025).

TOURISME :

- Création d'équipements visant à améliorer l'accueil sur les berges du Gardon : 116 500 € (RAR 2025) et 143 000 € (travaux imprévus et lot n° 3 sanitaires) - (subventions notifiées : DREAL 20 000 €, département 153 400 €, région 44 300 €).
- Création et sécurisation du sentier situé à Valliguières : 15 000 € ;
- Renouvellement de la signalétique rando-vélo : 10 000 €.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

DOMAZAN :

- Concession d'aménagement – Versement de l'avance : 250 000 € ;
- Construction d'un mur pour la création de l'accès : 40 000 € ;
- Acquisition d'un terrain : 46 000 €.

FOURNES :

- Etude de faisabilité zone de La Pâle : 30 000 €.

MEYNES :

- Etudes d'aménagement à Meynes : 55 000 € (RAR 2025).

MONTFRIN :

- Etude de faisabilité : 27 000 € ;
- Elargissement de la portion de route : 4 500 € ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage « zone initiale » : 14 000 € (RAR 2025) ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage « nouvelle zone » : 19 000 € (RAR 2025).

REMOULINS :

- Etude de faisabilité : 30 000 € ;
- Acquisition d'un terrain : 118 000 €.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2026 : principales dépenses

LES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2026

MOBILITE :

- Acquisition de chapeaux de box à vélos : 5 000 €.

PCAET :

- Toiture en panneaux photovoltaïques de maison des services au public : 40 000 € ;
- LIFE SOURCES : AMI pour des travaux de gestion intégrée des eaux pluviales : 240 000 €.

PEM :

- Etude de conception des PEM : 40 000 €.

EQUIPEMENT EN FAVEUR DU TERRITOIRE :

- Aide financière exceptionnelle pour la rénovation du gymnase de Remoulins : 200 000 € (RAR 2025).

DIVERS :

- Acquisition d'un broyeur à végétaux : 24 000 € (RAR 2025) - Subvention notifiée DETR 8 098 € ;
- Renouvellement PC : 17 000 € (environ 13).

SIG :

- Acquisition du logiciel VMAP : 20 000 €.

Services techniques :

- Remplacement fenêtre et isolation : 15 000 € ;
- Renouvellement outillage : 10 000 €.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets annexes 2026 : principales dépenses

DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT BUDGETS ANNEXES 2026

BUDGET ANNEXE HALTE FLUVIALE 2026 :

- Acquisition d'un bâtiment modulaire (capitainerie) : 42 500 €.

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 2026 :

- Acquisition de 6 colonnes enterrées : 150 000 € ;
- Travaux à l'entrée de la déchèterie de Comps : 50 000 € ;
- Acquisition de containers et de couvercles : 3 400 € ;
- Acquisition de 4 PAV classiques : 8 000 € ;
- Acquisition de 2 PAV à roulettes (verre) : 2 000 € ;
- Acquisition de containers déchets diffus spécifiques (DDS) : 5 000 € ;
- Acquisition de matériel informatique : 2 000 € ;
- Déchèterie de Comps : mise en sécurité du local DDS : 2 000 € ;
- Déchèterie de Meynes : travaux de réhabilitation du local d'accueil (remplacement des fenêtres et du sol) : 8 000 € et remplacement des barrières du quai de transfert : 10 000 €.

TOTAL BUDGET ANNEXE OM 2026 : 230 400 €

Annexes

-

Rapport d'orientations budgétaires 2026

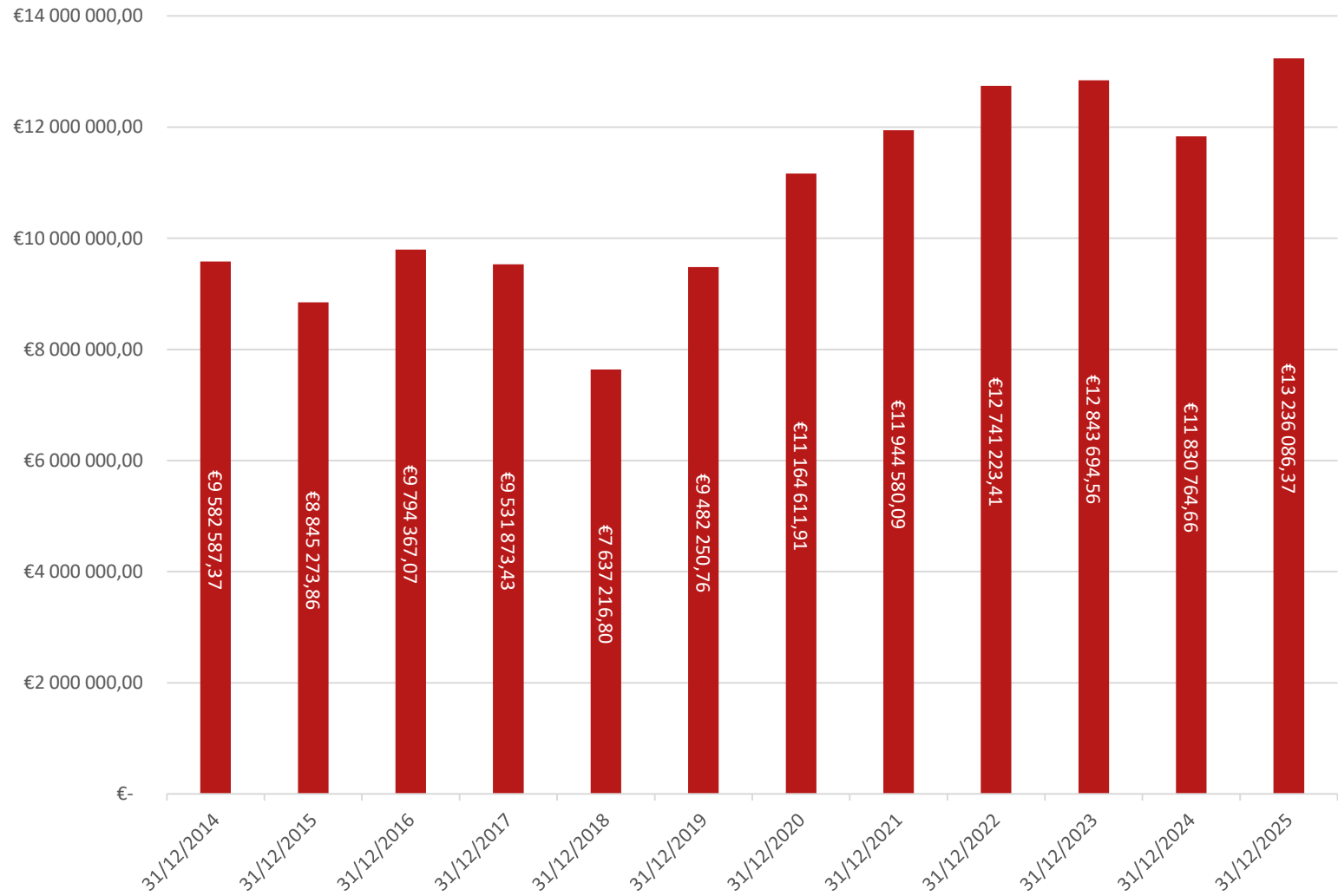
Evolution de la trésorerie

-

Evolution des dépenses réelles et recettes réelles sections de fonctionnement et d'investissement

Evolution du montant de la trésorerie depuis 2014

Evolution du montant de la trésorerie depuis 2014

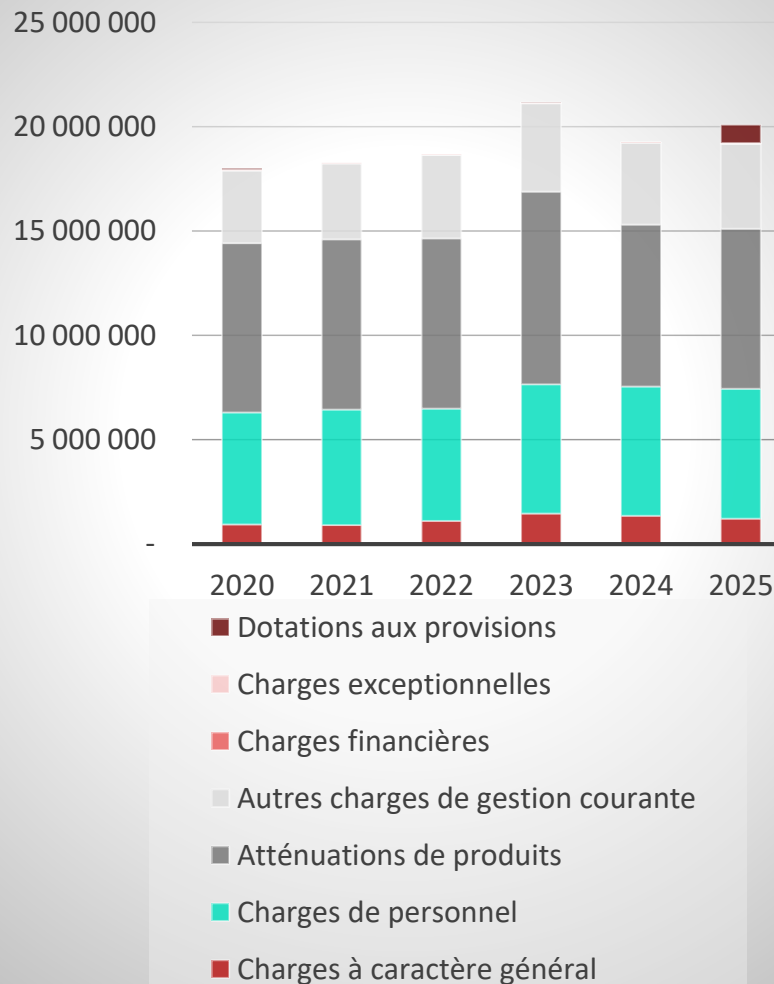


Accusé de réception en préfecture
030-243000684-20260416-DE-2026-011-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

Section de fonctionnement du budget principal

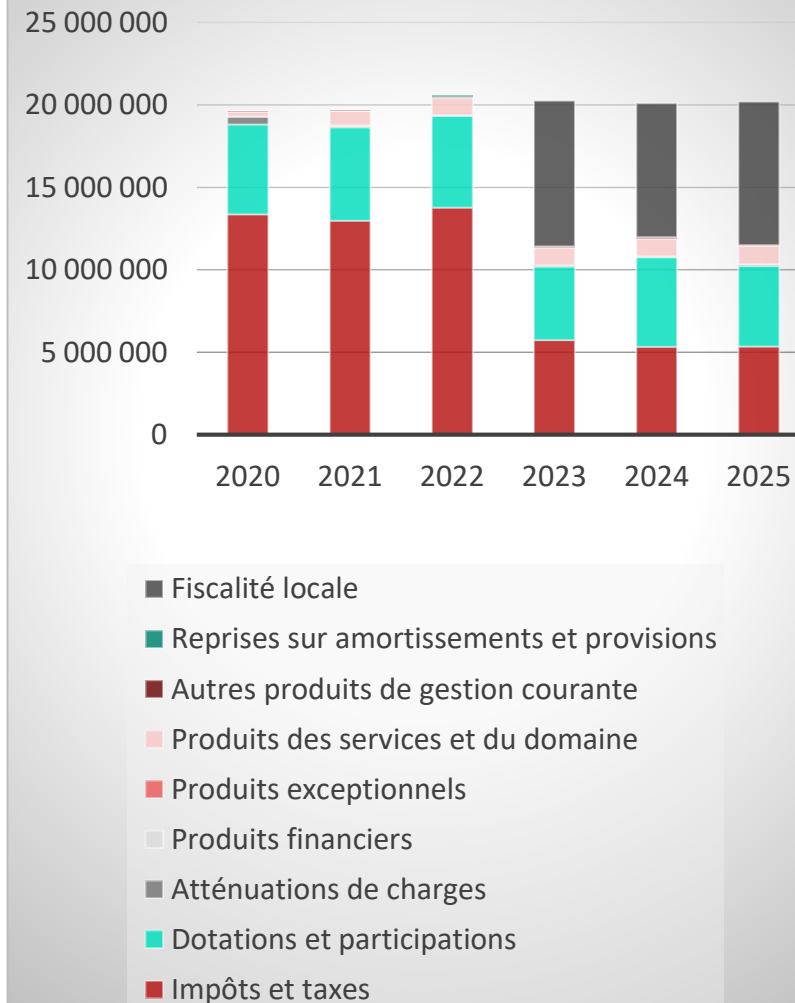
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

(données issues des comptes administratifs et des CFU)



Evolution des recettes réelles de fonctionnement

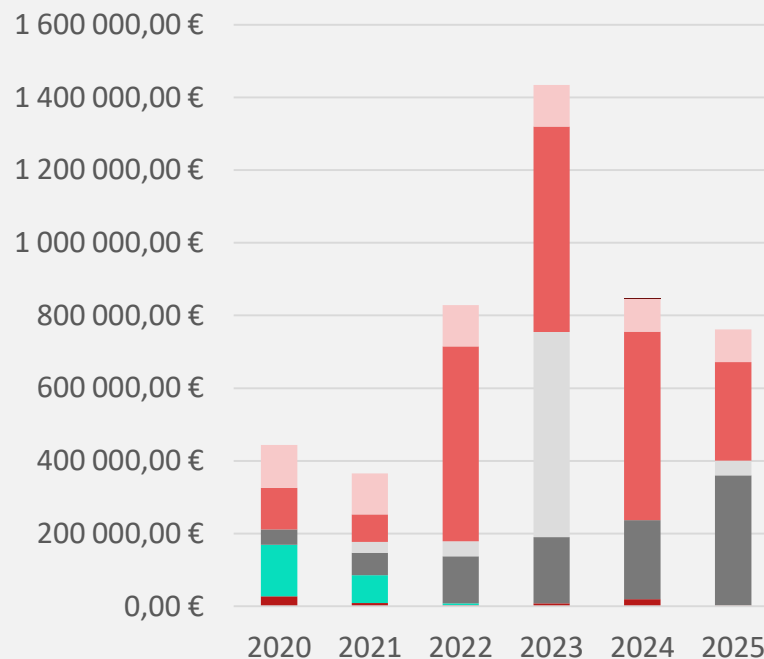
(données issues des comptes administratifs et des CFU)



Section d'investissement du budget principal

Evolution des principales dépenses réelles d'investissement

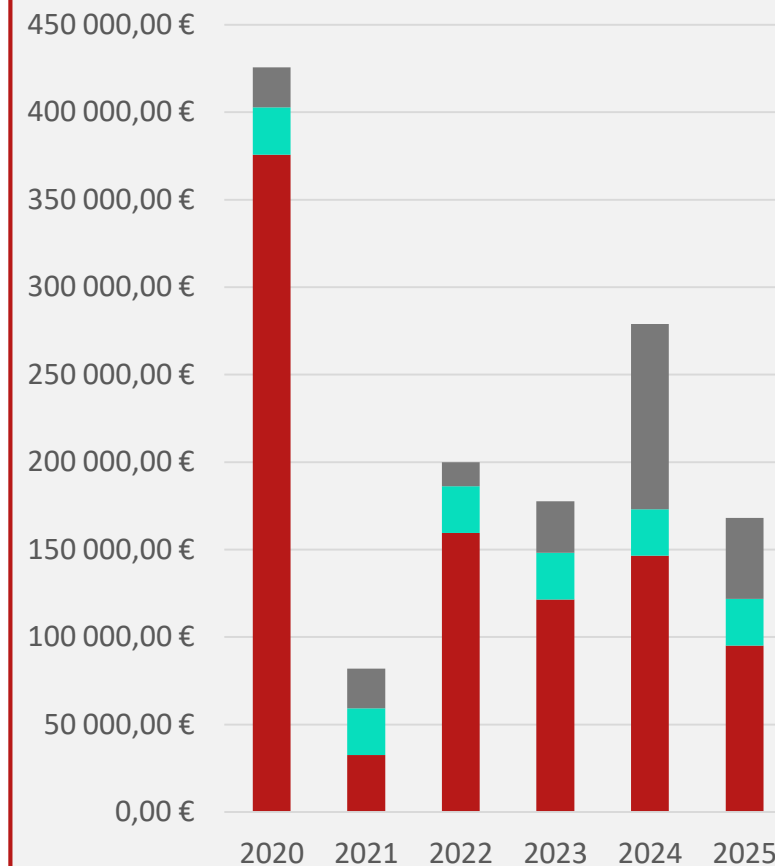
(données issues des comptes administratifs et CFU)



- Participations créances
- Emprunts et dettes assimilées
- Opérations d'équipement
- Immobilisations en cours (hors opérations)
- Immobilisations corporelles (hors opérations)
- Subventions d'équipement versées (hors opérations)
- Immobilisations incorporelles (hors opérations et 204)

Evolution des principales recettes réelles d'investissement

(données issues des comptes administratifs et CFU)



- FCTVA
- Autres immobilisations financières
- Subventions d'investissement

Informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective de travail

Masse salariale : évolution des effectifs

Les agents, titulaires ou contractuels, de la Communauté de communes exercent des métiers de proximité afin de mettre en œuvre les projets votés par les élus communautaires.

Au 31 décembre 2025, l'intercommunalité compte 159 agents, dont 113 agents titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale et 46 agents non titulaires (contrats à durée indéterminée de droit public, contrats à durée déterminée et apprentis).

L'évolution des effectifs titulaires ou stagiaires est la suivante : 116 agents en 2024, 118 en 2023, 117 en 2022, 112 en 2021 et 150 en 2020. Concernant les agents non titulaires, les effectifs étaient de 44 agents en 2024 et 2023, 58 en 2022, 50 en 2021 et 34 en 2020.

EFFECTIFS au 31 décembre 2025				
	NOMBRE	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET ET PARTIEL	ETP
TITULAIRES	113	75	38	95,13
Agents titulaires	101	65	36	91,62
Agents stagiaires	4	2	2	3,51
Agents en disponibilité / détachement	8	8		
NON TITULAIRES	46	26	20	39,1
Contrat de droit public	46	26	20	39,1
Contrats de droit privé				
TOTAL au 31 décembre 2025	159	101	58	134,23
TOTAL 2024	160	113		141,04
TOTAL 2023	173	150		163,58
TOTAL 2022	175	146		164,85
TOTAL 2021	162	144		156,14
TOTAL 2020	150	135		144,93

Masse salariale : Structure détaillée au 31 décembre 2024 (1)

En 2025, la ventilation des effectifs en activité, hors agents en disponibilité et en congé parental, se répartit comme suit :

- 14 agents au sein du Pôle Direction, services administratifs et attractivité du territoire ;
- 25 agents au Pôle Services techniques ;
- 8 agents au Pôle Police intercommunale – ASVP ;
- 104 agents au Pôle Services à la population.

La structure détaillée des effectifs intègre l'ensemble des filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs de la Communauté de communes du Pont du Gard.

FILIERES PROFESSIONNELLES	AGENTS TITULAIRES		AGENTS NON TITULAIRES		TOTAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Administrative	11	8	6	1	26
Technique	42	15	26	3	86
Sociale	8	0	2		10
Médico-sociale	15	0	8		23
Police Municipale	1	5	0		6
TOTAL	77	28	42	4	151

S'agissant des agents titulaires, stagiaires et contractuels, les filières technique et administrative regroupent 105 agents en 2025, sur un effectif total de 151 agents.

À titre de comparaison, ces filières comptaient 114 agents en 2024, 126 en 2023 et en 2022, 114 en 2021 et 107 en 2020, pour des effectifs globaux respectifs de 150 agents en 2024, 164 agents en 2023 et 2022, 151 agents en 2021 et 141 agents en 2020.

Masse salariale : Structure détaillée au 31 décembre 2025 (2)

S'agissant des non-titulaires non permanents, la répartition s'effectue de la manière ci-dessous :

Agents non titulaires non permanents	Total 2025	Total 2024	Total 2023	Total 2022	Total 2021	Total 2020	Total 2019	Total 2018	Total 2017	Total 2016
Personnel en contrats de droit public	46	42	50	57	47	32	31	15	18	18
Contrat à durée déterminée pour remplacement	15	21	28	32	23	10	8	4	5	6
Autre contractuel	16	7	6	9	6	3	4	4	5	4
Contrat à durée indéterminée	15	14	16	16	18	19	19	7	8	8
Personne en contrats de droit privé	0	2	5	5	3	2	3	3	5	9
CAE-CUI										2
Contrat d'Avenir									2	3
Apprentissage	0	2	5	5	3	2	3	3	3	4

Effectifs au 31/12/2025	Montant total des rémunérations annuelles brutes (€ brut)	Dont primes et indemnités (€ brut)	% primes et indemnités dans la rémunération totale	Dont NBI (€ brut)	Dont SFT	Dont Mutuelle Santé	Dont Prévoyance	Charges patronales	TOTAL
Titulaires, Stagiaires CNRACL IRCANTEC	3 117 455,92 €	629 574,46 €	20,00%	20 726,84 €	32 680,74 €	5 445,00 €	3 151,00 €	1 345 613,95 €	4 463 069,87 €
Non titulaires (contrat de droit public, contrat de droit privé)	1 016 595,40 €	101 702,36 €	10,00%	- €	15 522,11 €	375,00 €	175,00 €	493 157,01 €	1 509 752,41 €
TOTAL 2025	4 134 051,32 €	-00 €	17,69%	20 726,84 €	48 202,85 €	5 820,00 €	3 326,00 €	1 838 770,96 €	5 972 822,28 €

Caractéristiques de la masse salariale en 2025 :

Pour l'exercice 2025, la prévision budgétaire de la masse salariale s'élevait à **6 500 000 €**. Les charges brutes de personnel et frais assimilés supportées par le budget principal se sont établies à **6 234 879,34 €**, soit un niveau inférieur aux crédits inscrits.

Ces dépenses se décomposent comme suit :

- Rémunérations du personnel : 4 134 051,32 € ;
- Rémunérations des apprentis : 15 771,22 € ;
- Gratification des stagiaires : 2 375,12 € ;
- Remboursements des salaires des agents mis à disposition par les communes (service Mobilipass, aisance aquatique) : 5 916,26 € ;
- Cotisations sociales URSSAF : 708 395,80 € ;
- Cotisations aux caisses de retraite : 1 162 155,32 € ;
- Cotisations ASSEDIC : 40 652,13 € ;
- Médecine du travail : 15 771,22 € ;
- Autres charges de personnel : 370 839,88 €, comprenant notamment :
 - L'assurance statutaire : 151 103,12 € ;
 - La contribution au comité national d'action sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités territoriales pour 31 746 € ;
 - Les chèques cadeaux de Noël destinés aux agents et aux enfants du personnel : 22 691,79 € ;
 - Les titres-restaurant : 165 299 €.

Masse salariale : caractéristiques budgétaires en 2025 (1)

Masse salariale : caractéristiques budgétaires en 2025 (2)

Caractéristiques budgétaires nettes de la masse salariale du budget principal en 2025 :

La masse salariale nette du budget principal pour l'exercice 2025 s'élève à **5 596 924,81 €**, après déduction des remboursements de personnel (notamment au titre de l'assurance statutaire), du supplément familial, ainsi que des transferts de charges de personnel vers les budgets annexes, en lien avec les missions exercées par les agents.

2025	
Masse salariale du budget général	6 234 879,34 €
Transfert de charges sur budgets annexes	417 357,57 €
Remboursement (assurance statutaire, supplément familial...)	220 596,96 €
Masse salariale nette du budget principal	5 596 924,81 €

Masse salariale : facteurs exogènes

Facteurs exogènes indépendants de la volonté de la collectivité :

Il est rappelé que la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 a instauré le droit à l'action sociale pour l'ensemble des agents territoriaux. Dans ce cadre, la Communauté de communes a fait le choix d'adhérer au comité national d'action sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités territoriales, association régie par la loi de 1901.

Le CNAS constitue un outil proposant une offre complète et mutualisée de prestations visant à améliorer les conditions matérielles et morales des agents de la fonction publique territoriale et des salariés d'établissements publics.

Pour l'exercice 2025, la participation financière de la collectivité s'élève à 31 746 €, contre 33 692,66 € en 2024, 30 881,89 € en 2023, 31 103,96 € en 2022, 30 856 € en 2021 et 31 291,20 € en 2020.

En 2025, le montant total des prestations versées directement aux bénéficiaires s'élève à 29 698,16 €, auquel s'ajoutent 6 894,58 € d'avantages.

À titre de comparaison, ces montants s'élevaient à 31 327,99 € et 4 407,34 € en 2024, 25 141,78 € et 4 307,22 € en 2023, 24 925 € et 3 342 € en 2022, 19 699 € et 2 269 € en 2021 et 2020.

Les prestations proposées par le CNAS comprennent notamment des prêts, des abonnements à des magazines, des billetteries (cinémas, spectacles, parcs), des chèques culture, ainsi que des aides liées à la garde de jeunes enfants, à l'accueil de loisirs, à la rentrée scolaire ou aux séjours pour enfants.

Enfin, le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025, relatif aux taux de cotisation vieillesse des employeurs affiliés à la CNRACL, prévoit une augmentation progressive des taux de cotisation, selon le calendrier suivant :

- A compter du 1^{er} janvier 2025, le taux passe de 31,65 % à 34,65 % ;
- A compter du 1^{er} janvier 2026, de 34,65 % à 37,65 % ;
- A compter du 1^{er} janvier 2027, de 37,65 % à 40,65 % ;
- A compter du 1^{er} janvier 2028, de 40,65 % à 43,65 %.

Ces évolutions réglementaires constituent des facteurs exogènes impactant durablement la masse salariale, sans possibilité d'ajustement direct par la collectivité.

Masse salariale : facteurs endogènes (1)

Facteurs endogènes liés aux décisions de la collectivité :

Plusieurs décisions internes ont eu un impact sur la gestion des effectifs et de la masse salariale au cours de l'année 2025.

Gestion des effectifs et des parcours professionnels :

- Fermeture alternée des structures d'accueil sur un total de 33 jours ;
- Exercice du droit à la mobilité externe (mutation) pour un agent du service Accueil, un agent du service Police intercommunale et un agent du service Relais service au public, ainsi qu'une demande de détachement au service Ressources humaines ;
- Recrutement par mobilité externe de deux agents au service Petite enfance, un agent au service Police intercommunale et un agent au service Relais service au public ;
- Exercice du droit à la mobilité interne pour six agents du service Petite enfance ;
- Stagiatisation de trois agents au service Petite enfance (dont un à la suite de la réussite à un concours) et d'un agent au service Relais service au public ;
- Titularisation de cinq agents au service Petite enfance ;
- Radiation définitive des cadres de deux agents du service Petite enfance et d'un agent du service Relais service au public.

Politique RH et actions sociales :

- Poursuite du soutien à l'insertion professionnelle des jeunes, notamment par le recours à l'apprentissage et l'accueil de stagiaires ;
- Poursuite des actions de formation des agents ;
- Organisation de la fête de Noël à destination des familles des agents ;
- Renouvellement du complément indemnitaire annuel (CIA), pour un montant total de 38 066,01 €.

Masse salariale : facteurs endogènes (2)

Protection sociale complémentaire et avantages sociaux :

- En 2025, la participation employeur à la mutuelle de prévoyance, fixée à 8 € par mois et par agent, représente un montant de 3 326 €, couvrant 47 agents (contre 4 148,02 € pour 50 agents en 2024, 4 631,27 € pour 61 agents en 2023, 4 350,93 € pour 58 agents en 2022, 4 756,83 € pour 51 agents en 2021 et 4 086,04 € pour 46 agents en 2020) ;
- La participation à la complémentaire santé, à hauteur de 15 € par agent, s'élève à 5 820 € en 2025, pour 38 bénéficiaires (contre 36 bénéficiaires en 2024, 3 637,74 € pour 43 bénéficiaires en 2023, 3 255,20 € pour 44 bénéficiaires en 2022, 3 456 € pour 35 bénéficiaires en 2021 et 3 096 € pour 34 bénéficiaires en 2020) ;
- Participation de la collectivité à hauteur de 60 % du titre-restaurant, avec 22 200 titres distribués à 147 bénéficiaires en 2025 (contre 23 923 titres pour 163 bénéficiaires en 2024, 24 412 titres pour 165 bénéficiaires en 2023, 22 926 titres pour 159 bénéficiaires en 2022, 19 143 titres pour 158 bénéficiaires en 2021 et 19 143 titres pour 148 bénéficiaires en 2020) ;
- À l'occasion des fêtes de fin d'année, la Communauté de communes du Pont du Gard attribue aux agents un chèque cadeau ou bon d'achat d'un montant unitaire de 150 €, indépendamment des prestations sociales proposées par le CNAS. Pour l'année 2025, cette mesure représente un coût total de 22 691,76 € (réduction comprise), contre 23 692,66 € en 2024, 22 350 € en 2023, 7 100 € en 2022, 5 740 € en 2021 et 5 390 € en 2020.

Maîtrise de l'évolution de la masse salariale :

- L'évolution modérée des dépenses de personnel repose sur une politique active de gestion des ressources humaines, fondée notamment sur la recherche de polyvalence des agents au sein des différents pôles, l'analyse systématique de l'opportunité de remplacement à chaque départ ou absence, au regard des nécessités absolues de service.
- Toutefois, certaines absences doivent impérativement être remplacées, en particulier dans les secteurs soumis à des contraintes réglementaires (taux d'encadrement en Petite Enfance), dans les services en contact direct avec les usagers, ou pour faire face à des augmentations ponctuelles d'activité.
- Par ailleurs, la collectivité est tenue d'appliquer diverses mesures législatives et réglementaires, notamment l'évolution des taux de cotisations employeur (CNRACL, IRCANTEC).

Absentéisme :

En 2025, le taux d'absentéisme pour maladie s'établit à 7 %. Les arrêts pour maladie ordinaire constituent le principal motif d'absence au sein de la Communauté de communes du Pont du Gard.

Temps de travail et heures supplémentaires :

Le temps de travail annuel est fixé à 1 607 heures. Au titre de l'année 2025, les heures supplémentaires et complémentaires représentent un volume de 1 737 heures, pour un coût total de 31 166,17 € (contre 1 304 heures et 25 704,36 € en 2024, 1 280,50 heures et 26 502,13 € en 2023, 1 684,75 heures et 28 132,90 € en 2022, 1 907,46 heures et 34 981,16 € en 2021 et 823 heures et 12 791,41 € en 2020). Ces heures concernent principalement le service Police intercommunale de nuit, les agents de surveillance de la voie publique (ASVP), la gestion des remplacements d'agents absents, notamment par le recours à des heures complémentaires pour les agents à temps non complet dans les structures de la Petite Enfance.

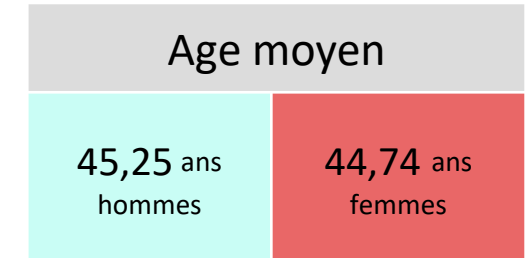
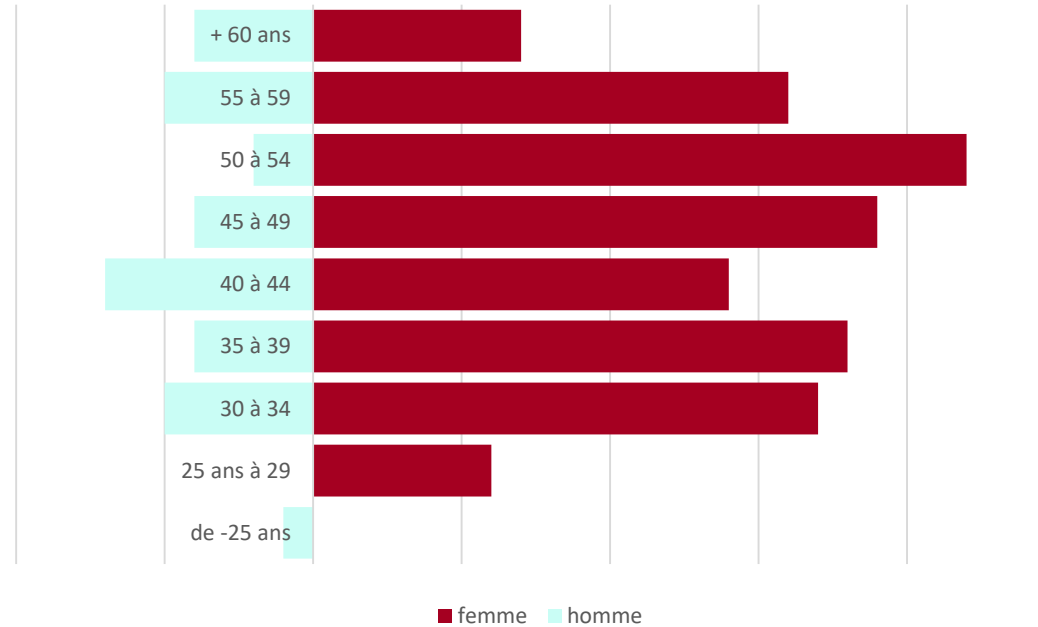
Attractivité et fidélisation des agents :

La mise en œuvre du bonus attractivité en faveur des agents intervenant auprès des jeunes enfants représente un coût annuel estimé à 120 000 €, partiellement financé par la CAF à hauteur de 80 000 €. Cette mesure vise à renforcer l'attractivité et la fidélisation des professionnels de la Petite Enfance, dans un contexte de fortes tensions de recrutement.

Enfin, la collectivité a engagé une revalorisation du régime indemnitaire pour les autres agents ainsi qu'une augmentation de la valeur faciale des titres-restaurant afin de maintenir l'attractivité de la collectivité et de préserver le pouvoir d'achat des agents.

Masse salariale : facteurs endogènes (3)

Pyramide des âges :



PROFIL	Age minimum	Age moyen	Age maximum
TITULAIRES	28 ans	46,12 ans	65 ans
CONTRACTUELS	22 ans	41,95 ans	61 ans

Masse salariale : facteurs endogènes (4)

Durée effective de travail :

Personnel concerné	Nombre d'heures hebdomadaire	effectif concerné
Cadres	39h (23 jours de ARTT)	3
	80% soit 31h15 (18 jours de ARTT)	1
Agents divers services	35 h	90
Agents à temps non complet	15,5 h	1
	16 h	1
	17,5h	2
	20 h	1
	21 h	1
	25 h	6
	28 h	7
Agents à temps partiel	28 h	1
	90 % soit 31,5 h	4
	80% soit 28 h	21
Agents à temps partiel thérapeutique	60 % soit 21 h	1
	50%	8
	60%	2
	80%	1

Masse salariale : caractéristiques prévisionnelles 2025

Politique d'avancement de grade :

- La politique d'avancement de grade menée par la Communauté de communes du Pont du Gard s'inscrit dans une démarche de reconnaissance des parcours professionnels, tout en veillant à la maîtrise de l'évolution de la masse salariale.
- Les impacts financiers estimés sont les suivants :
 - En 2026, le coût est estimé à 24 500 €, concernant 26 agents, dont 28 agents de catégorie C, 1 de catégorie B et 3 de catégorie A ;
 - En 2025, le coût est estimé à 15 000 €, concernant 28 agents de catégorie C, 3 agents de catégorie B et 3 agents de catégorie A ;
 - En 2024, il s'élevait à 17 000 €, pour 25 agents de catégorie C, 2 agents de catégorie B et 2 agents de catégorie A ;
 - En 2023, le coût était de 13 000 €, concernant 20 agents de catégorie C, 1 agent de catégorie B et 1 agent de catégorie A ;
 - En 2022, le coût était estimé à 4 100 €, pour 8 agents de catégorie C et 2 agents de catégorie A ; En 2021, il s'élevait à 3 400 €, concernant 11 agents de catégorie C et 1 agent de catégorie A ;
 - En 2020, le coût était de 3 400 €, pour 10 agents de catégorie C.

Facteurs endogènes liés aux décisions de la collectivité – Orientations RH :

Afin de limiter la progression de la masse salariale, tout en garantissant la continuité et la qualité du service public, la Communauté de communes du Pont du Gard s'est fixé les orientations suivantes :

- Placer au cœur de la politique RH la rationalisation des postes, par l'optimisation de l'organisation et du fonctionnement des services ;
- Poursuivre le non-recours systématique au remplacement des agents absents, lorsque les nécessités de service le permettent ;
- Renouveler les adhésions aux services du CDG 30, notamment en matière de CNRACL et invalidité, de médecine préventive, de psychologie du travail et de prévention des risques professionnels ;
- Poursuivre la dématérialisation des procédures administratives, en particulier pour la gestion des congés et absences ;
- Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes, tout en répondant aux besoins des services, par le recours à l'apprentissage et à l'accueil de stagiaires.

Perspectives budgétaires 2026 – Charges de personnel :

Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 font apparaître des charges de personnel estimées à 6 600 000 € au chapitre 012, comprenant notamment :

- Rémunérations des personnels et cotisations sociales : 6 082 000 € ;
- Augmentation de 3 points du taux de cotisation CNRACL, représentant un surcoût estimé à 80 000 € ;
- Médecine du travail : 15 000 € ;
- Assurance statutaire : 268 000 € ; Titres-restaurant : 197 000 € ;
- Œuvres sociales – Comité national d'action sociale (CNAS) : 33 000 €.

Endettement

Accusé de réception en préfecture
030-24300684-20260416-DE-2026-011-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

Evolution et structure de la dette : budget principal

Evolution et structure de la dette : budget principal :

- Au 31 décembre 2025, le capital restant dû de la dette s'établit à **607 500,00 €**.
- Pour l'exercice 2025, l'annuité de la dette s'élève à **98 814,81 €**, se décomposant en 90 000,00 € de remboursement du capital et 8 814,81 € d'intérêts.
- Ces montants intègrent la part de l'emprunt contracté pour la construction des ateliers relais, laquelle est prise en charge chaque année par le budget annexe « Ateliers relais ». À titre d'exemple, pour l'exercice 2025, cette participation s'élève à 29 278,83 €, comprenant 26 667,00 € de capital et 2 611,83 € d'intérêts.

Emprunt	Montant nominal	CRD au 31/12/2025	Durée du prêt	Dernière échéance	Taux	Capital 2024	Intérêts 2025
Agence France Locale (950 000€ MSAP et 400 000€ Ateliers relais)	1 350 000,00 €	607 500,00 €	60 trimestres	20/09/2032	1,30 %	90 000,00 €	8 814,81 €
TOTAL	1 350 000,00 €	607 500,00 €				90 000,00 €	8 814,81 €

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours dette / habitant	50,59 €	45,04 €	41,80 €	38,40 €	35,31 €	30,64 €	28,90 €

**2025 : 25,19 €
(BA compris)**

Emprunts garantis (comptes financiers uniques 2025 provisoires) :

Endettement : budget principal

En vertu des articles L. 2251-1 et L. 5111-4 du CGCT, les communes peuvent consentir des garanties d'emprunts dans les conditions prévues par ces textes.

Pour les opérations concernant des logements réalisés par des organismes HLM ou des sociétés d'économie mixte, ayant bénéficié de subventions de l'État ou de prêts aidés ou adossés à des ressources défiscalisées, la collectivité peut garantir la totalité de l'emprunt.

Les garanties d'emprunt sont classées parmi les engagements hors bilan, dans la mesure où la collectivité s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer le paiement des annuités du prêt garanti. Ce mécanisme facilite l'accès au crédit pour les bénéficiaires ou leur permet de bénéficier d'un taux d'intérêt plus avantageux. La réglementation encadre de manière très stricte l'octroi de ces garanties par les collectivités et les EPCI.

Ainsi, la Communauté de communes du Pont du Gard soutient le développement du logement social sur son territoire en octroyant des garanties d'emprunt. À ce jour, elle garantit treize (13) emprunts concernant : des logements d'intégration ou adaptés réalisés par Vaucluse Logement ou Habitat du Gard à Montfrin, Théziers et Aramon ; depuis la modification de ses statuts en juillet 2016, la réhabilitation de 102 logements collectifs à Aramon.

Par délibération n° DE-2025-083 du 15 décembre 2025, la CCPG a décidé d'accorder sa garantie d'emprunt à l'organisme Grand Delta Habitat pour la construction de 10 logements sociaux « Les Figuiers » à Comps, à hauteur de 50 % d'un montant global de 1 296 577 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). La première échéance est fixée au 1^{er} janvier 2028.

Au vu de l'encours actuel, et afin de préserver son autonomie financière, la collectivité se réserve le droit de refuser toute nouvelle garantie d'emprunt aux organismes dont la santé financière serait jugée insuffisante ou susceptible de mettre en péril son équilibre budgétaire et financier.

L'article L. 2252-5 du CGCT précise qu'une commune, même en cas de transfert de compétence, conserve la possibilité d'accorder une garantie d'emprunt ou un cautionnement pour des opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux.

À ce jour, aucune échéance n'est versée au titre de ces emprunts garantis. Les informations présentées ci-après proviennent du logiciel « MONETIS » – Odyssee Informatique version 4.5.1-B

Etat prévisionnel des emprunts garantis

Capital restant dû au 31/12/2025

(tableau prévisionnel)

Endettement :
budget
principal

Désignation du bénéficiaire	Année	Objet de l'emprunt garanti	Lieu	Organisme Prêteur	Taux	Montant Initial	Capital Restant dû au 31/12/2025	Durée	Terme de l'engagement
Habitat du Gard	2008	Résidence Le Paradis	Aramon	Caisse des Dépôts et Consignations	4,25%	151 280,00 €	61 074,19 €	25 ans	2034
Vaucluse Logement	2007	2 logements d'intégration	Théziers		0,75%	74 317,00 €	45 923,85 €	40 ans	2047
Vaucluse Logement	2007	2 logements d'intégration	Théziers		0,75%	5 738,00 €	4 115,37 €	50 ans	2057
Vaucluse Logement	2007	1 logement d'intégration	Montfrin		0,75%	149 797,00 €	92 631,14 €	40 ans	2047
Vaucluse Logement	2007	1 logement d'intégration	Montfrin		0,75%	10 475,00 €	7 517,65 €	50 ans	2057
Vaucluse Logement	2007	3 logements PLUS	Montfrin		1,70%	162 043,73 €	123 073,98 €	31 ans	2047
Vaucluse Logement	2007	3 logements prêt foncier	Montfrin		1,70%	11 926,24 €	9 943,20 €	41 ans	2057
Vaucluse Logement	2009	Logement adapté handicap	Théziers		1,35%	62 524,00 €	43 605,49 €	40 ans	2049
Vaucluse Logement	2009	Logement adapté handicap	Théziers		1,35%	4 336,00 €	3 415,65 €	50 ans	2059
SOUS-TOTAL (A)						632 436,97 €	391 300,52 €		
Un toit pour tous	2017	50 logements collectifs « La Lionne »	Aramon	Caisse des Dépôts et Consignations	0,00%	400 000,00 €	160 000,00 €	15 ans	2031
Un toit pour tous	2017	50 logements collectifs « La Lionne »	Aramon		0,80%	320 267,00 €	143 493,19 €	15 ans	2032
Un toit pour tous	2017	52 logements collectifs « La Grave »	Aramon		0,80%	267 532,50 €	119 865,94 €	15 ans	2032
Un toit pour tous	2017	52 logements collectifs « La Grave »	Aramon		0,00%	416 000,00 €	166 400,01 €	15 ans	2031
SOUS-TOTAL (B)						1 403 799,50 €	589 759,14 €		
TOTAL						2 036 236,47 €	981 059,66 €		

Caractéristiques financières

Transparence et responsabilité financière – Loi NOTRe :

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107, renforce les obligations de transparence et de responsabilité financière des collectivités territoriales.

En application de ces dispositions, la Communauté de communes du Pont du Gard n'a pas eu recours à : des délégations de service public et des contrats de partenariats public-privé tels que prévus à l'article L. 1414-1 du CGCT :

➤ Concession d'aménagement : réalisation de la ZAC de Signargues – Commune de Domazan, conclue le 6 janvier 2026 avec la SPL 30 pour une durée de 10 ans à compter de sa date de notification (approbation du traité de concession par délibération n° 2025-085 en date du 15 décembre 2025).

Adhésion à l'Agence France Locale :

Par délibération du 9 mars 2015, la collectivité a adhéré à l'Agence France Locale (AFL), dont l'objectif est de participer au financement de ses membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. La souscription au capital de la CCPG s'élève à 33 100 €, sur la base des comptes de l'exercice [n-2], incluant les budgets annexes.

Adhésion à la coopérative CITRE :

Par délibération du 24 juin 2019, la collectivité a adhéré à la coopérative CITRE (SCIC) dans le cadre de la mise à disposition d'une partie de la toiture du bâtiment artisanal composé de quatre ateliers situés à Théziers (30390), afin d'installer un équipement de production d'électricité solaire. La CCPG est devenue membre associé, en souscrivant 10 parts pour un montant total de 500 €, imputé au budget annexe Ateliers Relais.

Fonds de concours attribués en 2025 :

Pour l'exercice 2025, aucun fonds de concours n'a été attribué par le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pont du Gard.

Subventions versées supérieures à 75 000 € en 2025 :

Conformément aux comptes financiers uniques 2025 anticipés, la collectivité a versé des subventions à des organismes dont le montant dépasse 75 000 €.

ORGANISMES	MONTANT 2025
EPIC Office Intercommunal de Tourisme transformé en SPL Destination « Pays d'Uzès Pont du Gard » en 2018	426 000,00 €

PETR 2026 :

Maintien de la cotisation à 4,50 € par habitant.

Participation de la CCPG à la SPL 30 :

Par délibération n° DE-2022-002 en date du 7 mars 2022, la Communauté de communes du Pont du Gard a acquis 1 action de la SPL 30, pour un montant de 100 € par action.

Par délibération n° DE-2024-005 en date du 4 mars 2024, la collectivité a acquis 25 actions supplémentaires à 100 € l'action, portant ainsi sa participation globale dans la SPL 30 à 26 actions.

Endettement - Budgets annexes

Endettement – Budget annexe ateliers relais :

Emprunt	Montant nominal	CRD au 31/12/2025	Durée du prêt	Dernière échéance	Taux	Capital 2025	Intérêts 2025
Créance du budget principal	400 000,00 €	179 997,25 €	60 trimestres	20/09/2032	1,30 %	26 667,00 €	2 611,83 €
TOTAL	400 000,00 €	179 997,25 €				26 667,00 €	2 611,83 €

Etat des indemnités des élus communautaires

Indemnités des élus – Transparence et obligations légales :

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement et à la proximité a modifié le statut des élus, en renforçant notamment la transparence et en permettant la modulation des indemnités des élus locaux (articles 92 à 95).

Conformément à l'article L. 5211-12-1 du CGCT, chaque année, les EPCI à fiscalité propre doivent établir un état détaillant l'ensemble des indemnités, sous toutes leurs formes et en euros, perçues par les élus siégeant dans leur conseil.

Cet état inclut toutes les fonctions ou mandats exercés par les élus au sein de l'EPCI, des syndicats régis par les livres VII et VIII du CGCT, des sociétés visées au livre V de la première partie du CGCT ou de leurs filiales.

Le document doit être communiqué aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'EPCI. La loi et la doctrine ne précisant pas le formalisme exact de cette communication, l'état relatif aux indemnités perçues en 2025 sera présenté en annexe du rapport d'orientations budgétaires 2026.

Etat des indemnités des élus communautaires

Titre	Prénom/NOM	Montant annuel brut des indemnités de fonctions communautaires	Montant annuel brut des indemnités de fonctions perçues en tant qu' élu municipal	Montant annuel brut des indemnités de fonctions perçues pour d'autres fonctions (SPL, SEM...)	Montant annuel brut des indemnités perçues au sein d'un syndicat mixte ouvert
Président	Pierre PRAT	25 649,64 €	3 403,44 €		
1^{er} Vice-président	Olivier SAUZET	9 297,96 €	25 452,36 €		8 306,64 €
2^{ème} Vice-président	Philippe MARCHESI	9 297,96 €	9 240,84 €	14 566,08 €	
3^{ème} Vice-président	Fabrice FOURNIER	9 297,96 €	23 464,44 €		
4^{ème} Vice-président	Elisabeth VIOLA	9 297,96 €	9 214,00 €	4 800,00 €	
5^{ème} Vice-président	Didier GILLES	9 297,96 €			5 051,04 €
6^{ème} Vice-président	Numa NOEL	9 297,96 €	9 076,08€		
7^{ème} Vice-président	Jean-Jacques ROCHETTE	9 297,96 €	21 580,26 €		
8^{ème} Vice-président	Jean-Marie MOULIN	9 297,96 €	19 878,48 €		2 263,08 €
9^{ème} Vice-président	Laurence TRAPIER	9 297,96 €	19 878,48 €		
10^{ème} Vice-président	Thierry ASTIER	9 297,96 €	19 878,48 €		4 365,36 €

Bilan annuel du mécénat des compétences au titre de l'année 2025

Mécénat de compétences :

L'article 209 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a créé, à titre expérimental pour 5 ans, un dispositif de mécénat de compétences.

Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif sont précisées par le décret n° 2022-1682 du 27 décembre 2022 et la circulaire du 19 juillet 2023 relative à l'expérimentation du mécénat de compétences dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale.

Principe du mécénat de compétences :

Le mécénat de compétences consiste à mettre un fonctionnaire à disposition d'un organisme d'intérêt général afin de contribuer à la conduite ou à la mise en œuvre d'un projet correspondant aux missions de cet organisme, pour lequel ses compétences et son expérience professionnelle sont utiles.

Il est ouvert aux fonctionnaires de l'État, des régions, des départements et des communes de plus de 3 500 habitants et des EPCI à fiscalité propre.

La mise à disposition peut être partielle ou totale, selon les termes de la convention signée entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil, et peut ne pas donner lieu à remboursement.

Bilan annuel et obligations des collectivités :

Pour évaluer le dispositif, les articles 7 et 8 du décret du 27 décembre 2022 imposent la transmission annuelle de données précises par chaque employeur public :

- Un état des fonctionnaires mis à disposition, précisant : leur grade et qualité, l'objet et la durée de la mise à disposition, son coût, son éventuel caractère renouvelable, l'organisme bénéficiaire ;
- Une liste des structures bénéficiaires, indiquant pour chacune : ses missions statutaires, le projet ayant justifié la mise à disposition, le nombre de fonctionnaires mobilisés.

Pour les fonctionnaires des collectivités territoriales, ce bilan est transmis au préfet.

Enfin, selon l'article 209 de la loi du 21 février 2022, les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre doivent établir annuellement un état des fonctionnaires mis à disposition et des structures bénéficiaires, annexer cet état au budget et le communiquer à l'assemblée délibérante avant l'examen du budget.

Bilan annuel du mécénat des compétences au titre de l'année 2025 (non concerné)

Données générales					
Nom de la collectivité	Nature	N° de département	Nombre total de fonctionnaires mis à disposition par la collectivité au titre de l'année 2023	Nombre total de structures bénéficiaires	
	commune de plus de 3500 habitants				
Etat des fonctionnaires mis à disposition					
	Fonctionnaire mis à disposition n°1	Fonctionnaire mis à disposition n°2	Fonctionnaire mis à disposition n°3	Fonctionnaire mis à disposition n°X	TOTAL
Grade					
Objet de la mise à disposition					
Durée					
Coût					
Caractère renouvelable (oui/non)					
Organisme bénéficiaire					
Nombre de fonctionnaires mis à disposition					
Liste des structures bénéficiaires					
	Structure bénéficiaire n°1	Structure bénéficiaire n°2	Structure bénéficiaire n°3	Structure bénéficiaire n°X	
Nom de l'organisme bénéficiaire					
Nature de l'organisme (association, fondation...)					
Projet ayant justifié la mise à disposition					
Nombre de fonctionnaires mis à disposition dans la structure					
Appréciation qualitative du dispositif de mécénat de compétences					
Points forts					
Points de vigilance					
Difficultés rencontrées					
Améliorations possibles					
Appréciation générale					

Accusé de réception en préfecture
 030-243000684-20260416-DE-2026-011-DE
 Date de télétransmission : 22/04/2026
 Date de réception préfecture : 22/04/2026